PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN SÉANCE DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à dix-huit heures cinq minutes, suite à la convocation adressée le premier avril 2022 par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle des fêtes Val de Taude à Souvigné-sur-Sarthe, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

Monsieur Daniel CHEVALIER : « Bonsoir, je commence par l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Mme Martine CRNKOVIC, MM. Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mmes Brigitte TÊTU-ÉDIN, Nicole FOUCAULT, M. Joël ETIEMBRE, Mmes Mélanie COSNIER, Liliane FOGLIARESI, M. Serge DELOMMEAU, Mmes Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Marie-Claude TALINEAU, Muriel PETITGAS, M. Benoît LEGAY, Mme Esther LEBOULEUX, M. Olivier DUBOIS (à partir de la délibération n° 17), Mme Geneviève POTIER, M. Denis ROCHER, Mmes Blandine LETARD, Manuela GOURICHON, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mme Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

MM. Éric DAVID, Claude DAVY, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Mme Dominique HUET, MM. Christophe FREUSLON, Vincent HUET, Mme Christiane FUMALLE, MM. Nicolas RENOU, Jean-Pierre FERRAND, Mme Barbara ANIS, M. Marc JOULAUD, Mme Marie-Paule FRÉMONT.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS AVEC DROIT DE VOTE:

M. Roland PINEAU

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS SANS DROIT DE VOTE:

Mme Nelly POUSSIN, M. Gino ROSSI.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS:

Mme Annick BARTHELAIX, M. Serge BASNIER, Mme Corinne KALKER, M. Christophe GASNIER

PROCURATIONS VALABLES:

Monsieur Éric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Monsieur Dominique LEROY donne procuration à Monsieur Serge DELOMMEAU
Monsieur Vincent HUET donne procuration à Madame Emma VÉRON
Madame Christiane FUMALLE donne procuration à Madame Marie-Claude TALINEAU
Monsieur Nicolas RENOU donne procuration à Monsieur Nicolas LEUDIÈRE
Monsieur Jean-Pierre FERRAND donne procuration à Monsieur Denis ROCHER
Madame Barbara ANIS donne procuration à Madame Blandine LETARD
Monsieur Marc JOULAUD donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX
Madame Marie-Paule FRÉMONT donne procuration à Monsieur Philippe MERCIER

Monsieur Daniel CHEVALIER: Je vous remercie. Vous avez tous reçu l'ordre du jour, est-ce qu'il y a des remarques sur cet ordre du jour? Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour examiné est le suivant :

- 1) Modalités d'organisation de la séance
- 2) Installation d'un élu de la Commune d'Asnières-sur-Vègre au sein du conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien suite à la démission de Monsieur Michel LHERAULT
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021
- 5) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021

- 6) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2022
- 7) Adoption des attributions déléguées du Président
- 8) Désignation des membres de la commission des Sports, de l'Éducation et des Loisirs, de la Parentalité et de la Petite Enfance Modification
- 9) Bilan 2021 de la Convention Intercommunale d'Attributions des logements sociaux (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande locative (PPGD)
- 10) Contrat de Ville 2015-2022 Conventions de prestations 2022
- 11) Validation du règlement d'intervention de l'aide à la réalisation de logements sociaux et à la rénovation énergétique des logements en centre-bourg
- 12) Opération programmée de rénovation de l'habitat et rénovation urbaine Prime "Energie" Dossier VIGILE 14 rue de Bel air à Sablé-sur-Sarthe
- 13) Opération programmée de rénovation de l'habitat et rénovation urbaine Prime "Energie" Dossier DUBOIS 30 rue Dorée à Sablé-sur-Sarthe
- 14) Cotisation 2022 au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV)
- 15) Modification de l'effectif communautaire au 15 avril 2022
- 16) Création d'un comité social territorial commun entre la Communauté de communes du Pays sabolien, la Ville de Sablé-sur-Sarthe et le CCAS de Sablé-sur-Sarthe Détermination du nombre de représentants et paritarisme
- 17) Signature de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes
- 18) Convention de prestations pour la fourniture de repas aux agents des collectivités saboliennes avec le CFSR de Sablé-sur-Sarthe Année 2022
- 19) Vote des taux d'imposition 2022
- 20) Tarifs 2022 Service Commun "Production de repas et de livraison pour la restauration collective"
- 21) Budget Primitif 2022 Budget annexe "Service Commun Production de Repas"
- 22) Contribution 2022 du Budget Principal au budget annexe "Service Commun Production de Repas"
- 23) Avenant 2022 à la convention entre la Communauté de communes du Pays sabolien et le SMAPAD pour contribution aux frais d'administration et de personnel
- 24) Convention de partenariat entre la Communauté de communes du Pays sabolien et le Département de la Sarthe pour le dispositif conseiller numérique sur le territoire de l'intercommunalité
- 25) Renouvellement de l'adhésion aux plateformes Sarthe Légalité et Sarthe Marchés publics
- 26) Vérification et entretien des moyens de lutte contre l'incendie Convention de groupement de commandes
- 27) Décision modificative n° 1-2022 du Budget principal
- 28) Subventions d'équipement à recevoir et à verser Budget Primitif 2022
- 29) Créances éteintes et créances devenues irrécouvrables Budget principal
- 30) Attribution d'un fonds de concours à la Commune d'Asnières-sur-Vègre pour l'installation d'un espace "Relais-Santé"
- 31) Budget Primitif 2022 Budget annexe Gestion des Déchets Ménagers
- 32) Budget Primitif 2022 Budget annexe "Assainissement des eaux usées"
- 33) Conventions d'installation de conteneurs semi-enterrés
- 34) Convention de collecte séparée des déchets diffus spécifiques des ménages
- 35) Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise ALIMAB
- 36) Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise BUISARD
- 37) Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise KALHYGE
- 38) Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise LDC GRAND FROID
- 39) Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise MANE
- 40) Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise MK AUTOMOBILE
- 41) Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise POCLAIN TECHNICAST
- 42) Concession du service public d'assainissement collectif des communes d'Auvers-le-Hamon et Parcésur-Sarthe Choix du délégataire

- 43) Désignation des représentants du Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable L'Aunay La Touche Modification
- 44) Désignation des représentants du Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable Sarthe et Loir (SMAEP) -

Modification

- 45) Contributions 2022 aux établissements publics dans le cadre de la GEMAPI
- 46) Avenant à la convention de partenariat pour l'organisation des visites groupées avec l'association Patrimoine d'Asnières
- 47) Convention de partenariat pour l'organisation du mercredi des enfants et de la chasse au trésor dans le village
- 48) Contrat de coorganisation des journées européennes de l'archéologie
- 49) Contrat de coorganisation du spectacle "L'Avare" par le théâtre régional des Pays de la Loire
- 50) Tarifs des évènements du Manoir de la Cour Saison 2022
- 51) Manoir de la Cour Tarifs des produits de la boutique
- 52) Convention d'occupation temporaire du domaine public communal à Asnières-sur-Vègre
- 53) Conservatoire / Maison des Arts et des Enseignements Activités régulières Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022
- 54) Subventions à l'association Maine Sciences (Fonctionnement et organisation d'un village des sciences les 8 et 9 octobre 2022)
- 55) Convention de mise à disposition de sites pour la formation des sapeurs-pompiers
- 56) Attribution d'une subvention 2022 à l'association Joël Le Theule
- 57) Budget Primitif 2022 Budget annexe des Zones d'Activités économiques
- 58) Contribution 2022 du Budget Principal au Budget annexe des Zones d'Activités économiques Zone d'activités du Clos du Bois Vente de terrain à la société LDC
- F Monsieur Daniel CHEVALIER: Un rappel des modalités d'organisation de la séance.

1 - Modalités d'organisation de la séance

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous sommes toujours sous la dérogation du quorum jusqu'au 31 juillet. Votre présence ne nous oblige pas à faire un comptage. Vous connaissez le reste des modalités d'organisation.

Vu la promulgation de la loi Vigilance sanitaire le 10 novembre 2021,

Monsieur le Président rappelle les modalités d'organisation de la séance et indique les conditions de quorum et pouvoirs (procuration).

I) Modalités de tenue des réunions du conseil communautaire

Le dispositif dérogatoire permettant de se réunir sans public ou avec un nombre limité, est reconduit.

La séance se déroule en présentiel, dans une grande salle permettant une surface suffisante par personne, avec respect des gestes barrières.

Pour ce faire, la séance publique se déroule à la salle des fêtes Val de Taude à Souvigné-sur-Sarthe en présence du public limité à 40 personnes.

Conformément à l'article 47-1 du décret, le pass sanitaire n'est pas demandé pour les réunions d'organes délibérants.

II) Quorum et pouvoirs (procurations)

Au vu de cette dérogation, les établissements publics ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Un même conseiller communautaire peut être porteur de deux pouvoirs.

Cette dérogation au quorum est maintenue jusqu'au 31 juillet 2022. Cette dérogation ne porte pas atteinte au principe selon lequel un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités. Délibération adoptée à l'unanimité.

- Monsieur Daniel CHEVALIER: Merci à Mélanie de nous accueillir. Un petit mot! »
- Madame Mélanie COSNIER: « Bonjour à tous. Merci d'avoir fait le déplacement jusqu'à Souvigné-sur-Sarthe qui est à la frontière mayennaise, avec Pierre. On est au fin fond. Voilà. Bienvenue. C'est tout. Merci. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. La délibération numéro 2 est l'installation d'un élu de la Commune d'Asnières-sur-Vègre au sein du conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien suite à la démission de Monsieur Michel LHERAULT.
 - 2 Installation d'un élu de la Commune d'Asnières-sur-Vègre au sein du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien

suite à la démission de Monsieur Michel LHÉRAULT

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Je vous demande de bien vouloir accueillir au sein du Conseil Communautaire Madame Annick BARTHELAIX, suivante sur la liste, 2^e adjointe de la commune d'Asnières-sur-Vègre, comme suppléante de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de palier à la vacance du poste de suppléant de la Commune d'Asnières-sur-Vègre suite à la démission de Monsieur Michel LHERAULT.

Il demande donc au Conseil Communautaire de bien vouloir accueillir au sein du Conseil Communautaire Madame Annick BARTHELAIX, suivante sur la liste, 2^{ème} adjointe de la commune d'Asnières-sur-Vègre, comme suppléante de Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ.

Le Conseil Communautaire est désormais composé de la manière suivante :

Communes		Prénoms	NOMS
ASNIÈRES S/ VÈGRE	M.	Jean~Louis	LEMARIÉ
1+1	Mme	Annick	BARTHELAIX
AUVERS LE HAMON	M.	Jean~Louis	LEMAÎTRE
2	Mme	Dominique	HUET
A VOISE	M.	Antoine	d'AMECOURT
1+1	M.	Serge	BASNIER
LE BAILLEUL	M.	Éric	DAVID
2	Mme	Liliane	FOGLIARESI
BOUESSA Y	M.	Pierre	PA TERNE
2	M.	Christophe	FREUSLON
COURTILLERS	M.	Dominique	LEROY
2	M.	Serge	DELOMMEAU
DUREIL	M.	Joë1	ETIEMBRE
1+1	Mme	Corinne	KALKER
JUIGNÉ S/ SARTHE	M.	Daniel	CHEVALIER
2	Mme	Laurence	BATAILLE
LOUAILLES	Mme	Martine	CRNKOVIC
1+1	Mme	Nelly	POUSSIN
NOTRE DAME DU PÉ	M.	Claude	DAVY
1+1	M.	Roland	PINEAU
PARCÉ~SUR~SARTHE	M.	Michel	GENDRY
3	Mme	Emma	VÉRON
	M.	Vincent	HUET
PINCÉ	Mme	Nicole	FOUCAULT
1+1	M.	Gino	ROSSI
PRECIGNÉ	M.	Jean~François	ZALESNY
4	Mme	Christiane	FUMALLE
-	M.	Alain	PASQUEREAU
	Mme	Marie-Claude	TALINEAU
SABLÉ SUR SARTHE	M.	Nicolas	LEUDIÈRE
	Mme	Muriel	PETITGAS
16	M.	Benoît	LEGAY
	Mme	Esther	LEBOULEUX
	M.	Olivier	DUBOIS
	Mme	Geneviève	POTIER
	M.	Denis	ROCHER
	Mme	Blandine	LETARD
	M.	Nicolas	RENOU
	Mme	Manuela	GOURICHON
	M.	Jean~Pierre	FERRAND
	Mme	Barbara	ANIS
	M.	Marc	IOULAUD
	Mme	Marie-Paule	FRÉMONT
	Mme	Anne-Marie	FOUILLEUX
	M.	Philippe	MERCIER
SOLESMES	M.	Pascal	LELIEVRE
2	Mme	Myriam	LAMBERT
SOUVIGNÉ S/ SARTHE		Mélanie	COSNIER
1+1	M.	Christophe	GASNIER
VION	Mme	Brigitte	TÊTU~ÉDIN
7.2021			
2	M.	Daniel	REGNER

Monsieur Daniel CHEVALIER: Je soumets cette proposition à vos voix. Est-ce qu'il y a des abstentions? Est-ce qu'il y a des votes « contre »? Merci. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER : « Concernant la désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance, je propose que Manuela GOURICHON soit cette secrétaire.

3 - Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de nommer secrétaire de séance pour la séance du 8 avril 2022, le/la benjamin(e) de l'Assemblée :

La benjamine est Madame Manuela GOURICHON.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Elle est la plus jeune parmi nous. Est-ce que Manuela GOURICHON est d'accord? Merci, Manuela.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER : La délibération numéro 4, c'est l'adoption du procès-verbal de la séance du
 26 novembre. Nous avons plusieurs procès-verbaux à adopter.

4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Il y a peut-être des questions sur la séance du 26 novembre.

Y a-t-il des remarques?

Y a-t-il des abstentions?

Y a-t-il des votes « contre »?

Il est adopté.

Le Conseil Communautaire approuve ledit procès-verbal.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Sur la délibération numéro 5 qui est l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021.

5 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021.

Monsieur Daniel CHEVALIER : Je la soumets aussi à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Y a-t-il des votes « contre »?

Merci. Adopté.

Le Conseil Communautaire approuve ledit procès-verbal.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Sur la numéro 6, c'est l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2022.

6 – Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2022

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 février 2022.

Monsieur Daniel CHEVALIER: De la même façon, y a-t-il des questions? Pas de question.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire approuve ledit procès-verbal.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 7 concerne l'adoption des attributions déléguées du Président. Vous les avez reçues. Vous avez pu les lire.

7 – Adoption des attributions déléguées

Le Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien a entendu les décisions du Président et sur sa proposition,

- Vu l'article 8 de la Loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5213-13,

prend acte des décisions suivantes prises par le Président du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien :

<i>▶</i> 001-2022 :	Lecture	publique	_	Contrat	général	de	représentation	avec	la	SACEM	pour	la
	médiath	nèque Espa	ce	Molière								

▶ 002-2022 : Règlement de sinistre (La benne a glissé dans le fossé, le 22/11/2021)

▶ 003-2022 : Subvention Région Pays de la Loire – Action Cœur de Ville

▶ 004-2022 : Location de locaux situés 29 rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe pour la SARL AEM

> 005-2022 : Stages loisirs culturels et sportifs – Convention de prestation avec l'association Growl Up

▶ 006-2022 : Contrat de maintenance logiciel SOLID 5 Archivage numérique sérénité

▶ 007-2022 : Construction d'un pôle culturel (Saint Denis) : Lot 10 (Meignan Arsene) – Avenant 2

→ 008-2022 : Maintenance préventive et curative du pont roulant et du grappin du Centre de transfert

de Vion

▶ 009-2022 : Maison des Arts et des Enseignements – Convention avec Madame Véronique BLAISON

▶ 010-2022 : Maison des Arts et des Enseignements – Convention avec la Compagnie Contr'Pied

> 011-2022: Lecture Publique – Convention avec l'Association "La Compagnie des Jeux"

▶ 012-2022 : Règlement de sinistre (Un véhicule a heurté le portail de la déchetterie)

▶ 013-2022 : Lecture Publique – Convention avec l'Association Maine Sciences

▶ 014-2022 : Lecture Publique – Convention avec Madame Anne LETUFFE

▶ 015-2022 : Lecture Publique – Convention avec la Compagnie "Le Théâtre de l'Entr'Acte"

▶ 016-2022 : Contrat de conseil et d'assistance permanente en assurance avec la Société PROTECTAS

▶ 017-2022 : Subvention Département de la Sarthe – Equipement autosurveillance de Le Bailleul

▶ 018-2022 : Centre aquatique – Convention avec l'entreprise Bulle de Plume

▶ 019-2022 : Location de locaux situés 29 rue Saint Blaise à Sablé-sur-Sarthe pour l'Association AISP72

▶ 020-2022 : Stages Loisirs Culturels et Sportifs – Convention avec le Camping Le Razay Fol 74

> 021-2022 : Accueil de loisirs – Convention avec la Société Anjou Sport Nature

➤ 022-2022 : Convention de prestations de service avec la Société AC Décor – Stage "Pause déco" –

Stages Loisirs Culturels

▶ 023-2022 : Convention de prestations de service avec la Société AC Décor – Accueils de Loisirs Sans Hébergement

- Monsieur Daniel CHEVALIER: Y a-t-il des questions sur certains sujets afin que nous puissions vous répondre? Oui. Geneviève POTIER. »
- Madame Geneviève POTIER: « Ma question concerne l'attribution numéro 7. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « La construction du pôle culturel, le lot numéro 10 et l'avenant Meignan ».
- Madame Geneviève POTIER: « J'aurais voulu avoir des explications sur cet avenant, tout simplement. »

- Monsieur Daniel CHEVALIER: « La plupart des entreprises nous demande de modifier le CCAP sur les retenues de garanties, compte tenu du contexte actuel. Nous savons que beaucoup de sociétés ne pourront pas, dans les conditions actuelles, vu les augmentations de tarifs de leurs fournisseurs, assurer les marchés tels qu'ils sont prévus. Voulez-vous ajouter quelque chose, Hélène? »
- Madame Hélène CHALBOS : « Beaucoup d'entreprises ont demandé cet avenant. Nous avons déjà passé beaucoup d'avenants de ce type. Ce n'est pas la première fois. »
- Madame Geneviève POTIER: « Quelle en sera la conséquence? Y aura-t-il des modifications de devis? »
- Madame Hélène CHALBOS : « Non, non. Cela ne concerne que la caution bancaire. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER : « C'est une sécurité pour eux. Y a-t-il d'autres questions ? Je vous remercie.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

- Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 8 concerne la désignation des membres de la commission des sports, de l'éducation, des loisirs, de la parentalité et de la petite enfance.
 - 8 Désignation des membres de la commission des Sports, de l'Éducation et des Loisirs, de la Parentalité et de la Petite Enfance - Modification
- Monsieur Daniel CHEVALIER: Tout cela, ce sont des modifications. Il vous est proposé, pour la commune d'Asnières, d'accueillir Fabienne GUIVARCH, et pour la commune de Louailles, Stéphane SCULTEUR. Concernant la commune d'Asnières, cela fait suite à la démission de Michel LHERAULT, il y a un changement Martine, c'est le 3ème adjoint pour la Commune de Louailles.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner les représentants de la Commission des sports, de l'éducation et des loisirs, de la parentalité et de la petite enfance suite à la démission de Monsieur Michel LHERAULT (Commune d'Asnières-sur-Vègre) et à un changement sur la commune de Louailles comme suit :

Les membres proposés sont :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Claude DAVY	Charles-Edouard de CORIOLIS
<mark>Fabienne GUIVARCH</mark>	
Hélène DUCASSE	Corinne CHESNEAU
Laurence CHEDET	Valérie DROUIN
Liliane FOGLIARESI	Francine MORIN
Audrey MANCINI	Dominique DAUBIAS
Noël FOUILLEUL	Christelle DALMONT
Thibault MEUNIER	
Delphine FORET	Bruno LOUATRON
<mark>Stéphane SCULTEUR</mark>	Stéphane GRENET
Vincent HUET	
Nicole FOUCAULT	Renaud DERRIEN
Marie-Claude TALINEAU	Magaly TARDIEU
Esther LEBOULEUX	
Barbara ANIS	
Philippe MERCIER	
Christophe DENIAU	Myriam LAMBERT
Emilie MARTIN	Alban FLANDRIN
Brigitte TÊTU-ÉDIN	
	Fabienne GUIVARCH Hélène DUCASSE Laurence CHEDET Liliane FOGLIARESI Audrey MANCINI Noël FOUILLEUL Thibault MEUNIER Delphine FORET Stéphane SCULTEUR Vincent HUET Nicole FOUCAULT Marie-Claude TALINEAU Esther LEBOULEUX Barbara ANIS Philippe MERCIER Christophe DENIAU Emilie MARTIN

Abroge la délibération n° CdC-006-2022 du 4 février 2022.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Madame Fabienne GUIVARCH et Monsieur Stéphane SCULTEUR. Je soumets la délibération à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Y a-t-il des oppositions?

Je cède la parole à Martine qui souhaite dire un mot à ce sujet. »

- Madame Martine CRNKOVIC: « Je précise que Monsieur SCULTEUR n'est pas en plus du nombre des membres, jusqu'à ce jour, mais remplace Madame Véronique REYT qui était sur cette commission. Elle était sur deux commissions. Voilà. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Pas d'opposition. Je considère que la délibération est adoptée. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER : La délibération numéro 9 concerne le bilan 2021 de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux. C'est Nicolas qui va nous la présenter. »

9 – Bilan 2021 de la Convention Intercommunale d'Attributions des logements sociaux (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande locative (PPGD)

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE: « Effectivement, cela rappelle les objectifs de la Convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social. L'objectif numéro un est de veiller aux équilibres d'occupation du parc social. Je ne vais pas tout vous détailler. Vous l'avez sans doute lu.

L'objectif numéro deux, c'est de garantir le droit au logement pour les publics prioritaires. Vous avez un tableau avec les résultats d'attribution de l'année 2021. On constate que 261 attributions de logements sociaux ont été réalisées en 2021 sur le territoire communautaire, contre 259 en 2020. Les objectifs d'attribution de logements sociaux ont tous été atteints en 2021. Le nombre de propositions de logements sociaux à des ménages aux ressources supérieures au premier quartile continue d'être atteint. C'est un levier important de mixité sociale dans les quartiers. Sarthe Habitat et les autres bailleurs sociaux du territoire respectent également la volonté de réserver une partie des attributions pour le parcours résidentiel de leurs ménages. 23 % des logements attribués dans le cadre d'une mutation, pour un objectif de 18 %, ce qui représente un total de 60 attributions. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité. »

Vu la délibération du 6 juin 2015 relative à la création de la conférence intercommunale du logement, Vu la délibération du 2 octobre 2015 relative à l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD),

Vu la délibération du 8 décembre 2016 relative à l'adoption du PPGD,

Vu la délibération du 16 juin 2017 relative à l'adoption du document-cadre des orientations sur les attributions des logements sociaux,

Vu la délibération du 16 février 2018 relative à l'adoption de la convention intercommunale d'attributions des logements sociaux 2018-2023,

Vu la délibération du 7 février 2019 relative au bilan 2018 de la CIA et du PPGD,

Vu la délibération du 13 février 2020 relative au bilan 2019 de la CIA et du PPGD,

Vu la délibération du 9 avril 2021 relative au bilan 2020 de la CIA et du PPGD,

1) <u>Monsieur le Président rappelle les objectifs de la convention intercommunale d'attributions des</u> logements sociaux et du plan partenarial de gestion de la demande de logement social :

Objectif 1 : Veiller aux équilibres d'occupation du parc social

L'objectif à atteindre est de 20 % d'attributions annuelles, suivis de baux signés en-dehors des quartiers prioritaires en politique de la ville qui devront bénéficier :

- aux 25 % des ménages les plus pauvres. Il s'agit des demandeurs dont le niveau de ressources par unité de consommation est inférieur à un montant constaté annuellement par arrêté préfectoral.
 Pour la Communauté de Communes, le montant retenu par le Préfet pour le 1^{er} quartile est de 8 690€ par unité de consommation en 2021.
- Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE (Organisation de Coopération de développement Économique) qui attribue 1 unité de consommation au premier adulte, 0,5 unité de consommation aux autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 unité de consommation aux enfants de moins de 14 ans.
- ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Autres engagements:

- Accompagner les souhaits des ménages résidant en QPV pour leur offrir des parcours résidentiels positifs dans les quartiers ou en dehors.
- Diversifier le profil des ménages en QPV : 50 % de propositions aux ménages ayant des ressources supérieures à 8 690 € annuels par unité de consommation.
- Faciliter le parcours résidentiel des ménages : allouer un minimum de 18 % des attributions en faveur des locataires en place.

Objectif 2 : Garantir le droit au logement pour les publics prioritaires

La loi unifie les critères de priorités et fixe une seule liste de publics prioritaires. Les personnes prioritaires pour accéder au logement social sont définies par l'article L 441-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

Publics prioritaires proposés sur le territoire de la Communauté de communes :

Le contingent préfectoral (au moins 25 % des demandes) qui regroupe notamment, les situations examinées en commission DALO (Droit au logement), les personnes sortant de structures d'hébergements, victimes de violences au sein du ménage, dépourvues de logements, exposées à des situations d'habitat indigne, en situation de handicap, ou familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap, familles de 5 enfants et plus, familles nécessitant une mutation économique.

Autres publics avec une attention particulière :

- Le public prioritaire spécifique défini dans le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGD) : les personnes de plus de 80 ans.
- Les personnes souhaitant se rapprocher de leur lieu de travail.
- Les ménages dont les ressources sont inférieures au 1^{er} quartile et non référencés dans les publics énoncés précédemment.

Ces publics prioritaires constitueront 40 % des attributions, y compris les 25 % obligatoires imposés par la loi (LEC) relative à l'égalité et la citoyenneté.

2) <u>Les résultats d'attributions de l'année</u> 2021

	Attributions: Ménages 1 ^{er} quartile hors QPV (parmi attributions hors QPV)	Propositions : Ménages des 3 quartiles supérieurs en QPV	Attributions : Mutations pour faciliter le parcours résidentiel	Attributions : Publics du contingent préfectoral	Attributions : Publics prioritaires de la Communauté de communes
Objectifs	20 %	50 %	18 %	25 %	40 %
Réalisation 2018	16%	83%	21%	52%	au moins 55 %
Réalisation 2019	30 %	93 %	18 %	63 %	70 %
Réalisation 2020	29 %	89 %	25 %	62 %	69 %
Réalisation 2021	27 %	88 %	23 %	68 %	78 %

261 attributions de logements sociaux ont été réalisées en 2021 sur le territoire communautaire (259 en 2020). Comme en 2020, les objectifs d'attributions des logements sociaux ont tous été atteints en 2021. Le nombre d'attributions en 2021 rejoint la tendance observée en 2018 (289 attributions) et en 2020 (259 attributions).

Le nombre de propositions de logements sociaux à des ménages aux ressources supérieures au 1^{er} quartile continue d'être atteint, c'est un levier important de mixité sociale dans les quartiers.

En ce qui concerne les publics prioritaires du contingent préfectoral et les publics prioritaires de la Communauté de communes du Pays sabolien, les attributions connaissent une hausse de 6 points en 2021, par rapport à 2020, ce qui représentent 204 attributions, dont 177 pour le contingent et 27 pour les publics prioritaires de la collectivité (dont 23 attributions avaient pour motif le rapprochement du lieu de travail).

Sarthe Habitat et les autres bailleurs sociaux du territoire respectent également la volonté de réserver une partie des attributions pour le parcours résidentiel de leurs ménages : 23 % des logements attribués dans le cadre d'une mutation pour un objectif de 18 %, ce qui représente un total de 60 attributions.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Je la soumets à vos voix, s'il n'y a pas de question. Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 10. »

10 – Contrat de Ville 2015-2020 Conventions de prestations 2022

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE: « La délibération numéro 10 concerne la Communauté de communes du Pays sabolien qui a reçu 12 dossiers de demandes de subventions. Un dossier n'a pas été retenu. Il s'agit de « Forget Formation » qui est une sensibilisation aux métiers des transports. C'est une décision qui a été prise par les services de l'État, car le bilan était visiblement mitigé. C'est une action qui a du mal à trouver son public donc elle n'a pas été retenue. Sinon, vous avez la liste des 11 projets qui ont été retenus pour cette

« convention prestations pour 2022 ». Il y a eu un avis favorable à l'unanimité également pour cette délibération. »

Vu la délibération du 6 juin 2015 relative au Contrat de Ville 2015-2020,

Vu le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques, avenant du Contrat de Ville, signé le 20 février 2020, qui proroge celui-ci jusqu'au 31 décembre 2022,

Monsieur le Président rappelle que ce contrat se décline en 37 actions regroupées en 3 piliers relatifs à la cohésion sociale, au cadre de vie et au renouvellement urbain, à l'emploi et au développement économique.

Monsieur le Président indique que la Communauté de communes du Pays sabolien et l'ANCT lancent chaque année un appel à projets de manière conjointe.

L'appel à projets 2022 a permis la sélection de 18 projets relatifs à la cohésion sociale, le cadre de vie et à l'emploi (amélioration de l'employabilité) qui bénéficieront en 2022 d'un partenariat financier spécifique.

Monsieur le Président indique qu'un budget de 50 000 € est prévu au Budget Primitif 2022 en dépenses de fonctionnement (Fonction 70.3, Nature 6574), pour subventionner les prestataires du Contrat de Ville pour la réalisation de ces actions.

La Communauté de communes du Pays sabolien a reçu 12 dossiers de demande de subventions. Seul un dossier n'a pas été retenu.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'établir des conventions avec les prestataires retenus afin de définir les objectifs de réalisation et les conditions de versement des subventions pour les actions suivantes :

- Soyons tous acteurs de notre culture (Alpha Sablé). Cours et stage de danse africaine et de théâtre.
 La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 1 200 €.
- 2) Intégration culturelle et sociale (Alpha Sablé). Cours de français en vue de l'obtention d'un diplôme, développement du jardin partagé, sorties culturelles, autres activités. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 2 000 €.
- 3) Favoriser l'accès aux droits (CIDFF). 24 permanences seront réalisées dans les QPV, voire au CISPD. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 1 471 €.
- 4) La culture pour s'épanouir au quotidien (Cultures du Cœur). Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour les publics en difficulté. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 4 000 €.
- 5) Le Bourgeois Gentilhomme, phase n° 2 (la Houlala Compagnie). Spectacle son et lumière au château de Sablé en 2022. 180 personnes liées à la création artistique, plus de 1 500 spectateurs espérés. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 15 000 €.
- 6) Une année de mieux être joyeux et bienveillant (Casa Feliz). Activité en rapport avec le bien-être et la santé comme de la sophrologie, des ateliers fly yoga etc... La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 1 000 €.
- 7) Plateforme mobilité de la Sarthe (Carbur'pera). Mise à disposition de 2 roues et voitures à tarifs réduits, apprentissage permis AM, aide à la recherche de financement pour le permis de conduire, location de véhicules etc... pour 10 habitants des QPV. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 2 000 €.
- 8) Animation en cœur des APV (Carbur'Pera). Demi-journée au cœur des QPV avec activités sur la mobilité, activité RH, shooting photo offert etc. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 2 000 €.

- 9) Atelier coup de pouce (la Cravate Solidaire). Ateliers et coaching RH pour s'entraîner à un entretien d'embauche, pour 20 habitants des QPV. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 3 000 €.
- 10) CV vidéo (Dubois Audiovisuel). Tournage avec des habitants de QPV de CV vidéo. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 2 500 €.
- 11) On a tous des talents (Humando). Ateliers pour prendre confiance en soi : éloquence, écriture, entretien d'embauche ... pour 12 habitants des QPV. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 2 500 €.
- 12) Médiation active dans l'emploi (Le Relais Habitat et Service Jeunes). Méthode d'Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD) pour 12 habitants des QPV. La Communauté de communes du Pays sabolien accordera un soutien maximum de 7 200 €.

Le montant total maximum à attribuer en 2022 est de 43 871 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions avec chacun des prestataires susvisés.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Merci. Pas de questions? Y a-t-il des abstentions? Des votes « contre »? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « La délibération numéro 11. »

11 – Validation du règlement d'intervention de l'aide à la réalisation de logements sociaux et à la rénovation énergétique des logements en centre-bourg

- Monsieur Nicolas LEUDIÈRE: « Il s'agit d'une aide à la réalisation de logements sociaux qui est déjà en place avec l'ancien PLH, le plan local habitat. Pour faire suite à l'adoption du nouveau PLH, un nouveau règlement plus complet est désormais proposé. Cette nouvelle aide comprend deux volets qui permettront aux communes du territoire de bénéficier d'une aide financière de la Communauté de communes du Pays sabolien, selon les modalités qui vous sont expliquées ci-dessous:
 - Un projet de viabilisation pour un projet de logement social ; dans le tableau que vous avez.
 - Un projet de rénovation énergétique d'un logement vacant appartenant à la commune et situé en zone urbaine.

Il est proposé donc d'approuver ce règlement de l'aide à la réalisation de logements sociaux et à la rénovation énergétique des logements, et de valider l'inscription budgétaire de cette aide pour un montant annuel de 57 000 euros, à compter de 2022, jusqu'à l'échéance du plan local habitat. »

Vu le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays sabolien, approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 9 avril 2021,

Vu les fiches action 1.2 « Maintenir une offre de logements abordables sur le territoire » ; 3.4 « Lutter contre la vacance des logements » et 4.1 « Développer l'offre de logements sociaux et très sociaux »,

Considérant la volonté d'inciter la rénovation énergétique des logements et la remise sur le marché des logements vacants,

Monsieur le Président rappelle qu'une aide à la réalisation de logements sociaux était déjà en place avec l'ancien PLH. Suite à l'adoption du nouveau PLH, un nouveau règlement, plus complet, est proposé.

Cette nouvelle aide comprend deux volets qui permettront aux communes du territoire de bénéficier d'une aide financière de la Communauté de communes du Pays sabolien, selon les modalités suivantes :

- dans le cas où la commune viabiliserait du foncier pour la réalisation de logements sociaux, elle pourra bénéficier d'un accompagnement de 20 % des dépenses, plafonnées à 20 000 € HT par logement, soit une subvention maximale de 4 000 € par logement. L'objectif sera de 10 logements financés par an.
- dans le cas où la commune serait propriétaire (ou ferait l'achat) d'un logement vacant dans son centre-bourg/centre-ville, et rénoverait ce logement sur le volet énergétique, elle pourra bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 40 % des dépenses plafonnées à 20 000 € HT par logement, soit une subvention maximale de 8 000 € par logement L'objectif sera de 2 logements rénovés par an.

La liste des postes de travaux subventionnables est détaillée dans le tableau suivant :

Type de projet	Montant de l'aide et objectif annuel	Travaux subventionnés et pris en compte dans le calcul de la subvention
1 - Viabilisation pour un projet de logement social	20 % des dépenses, plafonnées à 20 000 € HT par logement Soit 4 000 € par logement Objectif: 10 logements par an (= 40 000 €)	Acquisition foncière Travaux de voirie et réseaux divers Frais de branchements aux réseaux
2- Rénovation énergétique d'un logement vacant appartenant à la commune et situé en zone urbaine	40 % des dépenses plafonnées à 20 000 € HT par logement Soit 8 000 € par logement Objectifs : 2 logements par an (= 16 000 €)	Acquisition foncière et immobilière (si elle date de moins d'un an) Audit énergétique (qui devra définir les postes de travaux énergétiques à mettre en œuvre pour une bonne rénovation énergétique) → audit obligatoire Travaux de rénovation énergétique : - Isolation des murs par l'extérieur, par l'intérieur, des toitures terrasses, des rampants de toitures et plafond de combles, des combles perdus, des planchers bas - Changement du système de chauffage par un système plus performant : chaudières à bûches, pompe à chaleur (A/E ou A/A), chaudière à granulés, poêle à granulés, poêle à bûche, inserts, radiateur électrique performant) - Système de ventilation mécanique contrôlée simple ou double flux Tous ces travaux ne sont pas obligatoires. La commune veillera cependant à en mettre en œuvre suffisamment pour garantir le confort dans le logement. Les entreprises qui effectueront les travaux devront être labélisées RGE.

Les biens rénovés sur le volet énergétique pourront faire l'objet d'une vente ou d'une mise en location, sociale ou non, selon la volonté de la commune propriétaire, l'objectif étant la remise sur le marché du bien.

Le budget annuel de la Communauté de communes du Pays sabolien pour cette aide sera de 57 000 €. Les demandes déposées alors que les crédits ont été consommés pour l'année pourront être étudiées l'année suivante. De fait, les communes pourront déposer leur dossier jusqu'à un an après la date d'achèvement des travaux (de viabilisation ou de rénovation).

Une commune pourra déposer ses demandes dans la limite de 12 logements, par période glissante de 3 ans.

L'aide de la Communauté de communes sera versée en une fois, à l'issue des travaux sur les parcelles ou les logements, sur le compte de la commune dépositaire.

Cette aide est mise en œuvre jusqu'à échéance du PLH approuvé par la Communauté de communes du Pays sabolien en 2021, et sera reconduite si le PLH l'est également. Le PLH approuvé en avril 2021 sera applicable sur le territoire jusqu'en avril 2027 (6 ans).

Les modalités de dépôt des demandes d'aides sont détaillées dans le règlement d'intervention.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver le règlement de « l'aide à la réalisation de logements sociaux et à la rénovation énergétique des logements » ci-joint ;
- de valider l'inscription budgétaire de cette aide pour un montant annuel de 57 000 € à compter de 2022 et jusqu'à l'échéance du PLH.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien, merci.

Y a-t-il des observations?

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 12.

12 – Opération programmée de rénovation de l'habitat et rénovation urbaine Prime "Energie" – Dossier VIGILE – 14 rue de Bel air à Sablé-sur-Sarthe

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE: « La délibération numéro 12 concerne l'opération programmée de rénovation de l'habitat et de rénovation urbaine. Il s'agit de la prime « Énergie » pour le dossier de Madame VIGILE qui a effectué des travaux de réhabilitation dans le centre de Sablé, rue de Bel-Air exactement. Le montant des travaux s'élève à 47 849 euros, dont 16 713 euros de travaux d'isolation et de changement de système de chauffage. Madame VIGILE a droit à une subvention de 2 000 euros, au titre de la prime « Énergie » de la Communauté de communes du Pays sabolien. Il y a eu un avis favorable à l'unanimité pour cette délibération. »

Vu le règlement de la prime « Énergie » approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2021,

Vu le dossier complet de demande de prime déposé par Madame VIGILE pour des travaux dans le logement situé au 14 rue de Bel Air à Sablé-sur-Sarthe,

Monsieur le Président rappelle que conformément au règlement de la prime « Énergie » approuvé lors du Conseil Communautaire du 19 février 2021, la Communauté de communes du Pays sabolien souhaite soutenir les opérations de rénovation énergétique situées dans le périmètre de l'OPAH-RU.

Madame VIGILE a mis en place des travaux de réhabilitation de son logement, situé 14 rue de Bel Air à Sablésur-Sarthe, dans le périmètre de l'OPAH-RU. Le montant total des travaux s'élève à 47 849 € HT, dont 16 713 € HT de travaux d'isolation et de changement du système de chauffage.

Pour l'ensemble de ces travaux, Madame VIGILE a déposé des demandes de subventions à hauteur de 19 500 €, dont une demande de 2 000 € au titre de la Prime Énergie de la Communauté de communes du Pays sabolien.

Au regard du reste à charge de Madame VIGILE, considérant que le dossier déposé est complet et respecte le règlement de la prime « Énergie », il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir accorder une prime de 2 000 € à Madame VIGILE.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Nous allons voter, mais je ne pense pas que nous puissions revenir dessus. Cela serait malvenu.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Merci. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 13. »

13 – Opération programmée de rénovation de l'habitat et rénovation urbaine Prime "Energie" – Dossier DUBOIS – 30 rue Dorée à Sablé-sur-Sarthe

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE: « Toujours dans l'opération programmée de rénovation de l'habitat et de rénovation urbaine. Il s'agit de la réhabilitation du logement de Madame DUBOIS. Le montant des travaux s'élève à 29 154 euros, dont 11 543,14 euros de travaux d'isolation et de changement du système de chauffage. Une demande de subvention de 1 724 euros au titre de la prime « Énergie » de la Communauté de communes. Le dossier est bien sûr complet. L'avis de la Commission est favorable à l'unanimité. »

Vu le règlement de la prime « Énergie » approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2021,

Vu le dossier complet de demande de prime déposé par Madame DUBOIS pour des travaux dans le logement situé au 30 rue Dorée à Sablé-sur-Sarthe,

Monsieur le Président rappelle que conformément au règlement de la prime « Énergie » approuvé lors du Conseil Communautaire du 19 février 2021, la Communauté de communes du Pays sabolien souhaite soutenir les opérations de rénovation énergétique situées dans le périmètre de l'OPAH-RU.

Madame DUBOIS a mis en place des travaux de réhabilitation de son logement, situé 30 rue Dorée à Sablésur-Sarthe, dans le périmètre de l'OPAH-RU. Le montant total des travaux s'élève à 29 154 \in HT, dont 11 543,14 \in HT de travaux d'isolation et de changement du système de chauffage.

Pour l'ensemble de ces travaux, Madame DUBOIS a déposé des demandes de subventions à hauteur de 22 956 €, dont une demande de 1 724 € au titre de la Prime Énergie de la Communauté de communes du Pays sabolien (ce montant précis a été demandé afin d'éviter des écrêtements des subventions des autres partenaires financiers du projet).

Au regard du reste à charge de Madame DUBOIS, considérant que le dossier déposé est complet et respecte le règlement de la prime « Énergie », il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir accorder une prime de 1 724 € à Madame DUBOIS.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Même vote? La délibération est adoptée à l'unanimité. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 14. »

14 - Cotisation 2022 au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV)

Monsieur Nicolas LEUDIÈRE: « Il s'agit de la cotisation 2022 au Syndicat Mixte des Gens du Voyage. La cotisation demandée par le syndicat est de 1,35 euro par habitant, auquel il faut ajouter 0,25 euro pour « Voyageurs 72 », ce qui fait une cotisation totale de 1,60 euro par habitant. La population de la Communauté de communes à prendre en compte étant de 29 486 habitants, la cotisation versée pour 2022 s'établit à 47 177,60 euros. Cette somme doit être inscrite au BP 2022, et la cotisation doit être versée au SMGV. L'avis de la commission est favorable à l'unanimité.

Abroge la délibération n° CdC-010-2022 du 4 février 2022 qui mentionnait la population INSEE 2022 de 29 421 habitants, soit un écart de $104 \in (65 * 1,60 \in)$.

Vu la délibération du 28 juin 2018 relative à la demande d'adhésion au Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SMGV) ;

Vu l'accord des conseils municipaux des communes d'Asnières-sur-Vègre, Auvers-le-Hamon, Avoise, Le Bailleul, Courtillers, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Parcé-sur-Sarthe, Pincé, Précigné, Sablé-sur-Sarthe, Souvigné-sur-Sarthe, Vion;

Vu la délibération du SMGV du 5 octobre 2018 validant la demande d'adhésion de la Communauté de communes du Pays sabolien ;

La cotisation demandée par le SMGV est de 1,35 €/habitant auquel il faut ajouter 0,25 € pour Voyageurs 72, soit une cotisation totale de 1,60 €/habitant.

La population de la Communauté de communes du Pays sabolien à prendre en compte étant de 29 486 habitants (population INSEE 2021, base 2018), la cotisation 2022 à verser s'établit donc à 47 177,60 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- inscrire au BP 2022 la somme de 47 177,60 €;
- verser la cotisation au SMGV.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien.

Y a-t-il des questions?

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Merci. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 15. C'est Martine qui prend la parole. »

15 - Modification de l'effectif communautaire

Madame Martine CRNKOVIC: « C'est une délibération habituelle, que l'on passe lors de chaque Conseil Communautaire. Elle concerne la modification de l'effectif communautaire. Je ne vous en fait pas la lecture mais je suis prête à répondre à vos questions. Il s'agit de créations et de suppressions de postes qui ont lieu parce que nous avons souvent des recrutements qui ne sont pas au même grade, et parfois des agents qui partent avant que d'autres soient recrutés et inversement. Nous devons vous en faire part lors de chaque conseil. Aujourd'hui, nous en sommes à quatre postes en moins, mais des recrutements sont en cours et donc ce ne sera pas moins quatre à la fin. »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à la modification de l'effectif communautaire pour intégrer notamment les changements intervenus dans les services.

Vu l'avis du dernier Comité technique.

A - Créations

Un agent de maîtrise à temps complet (DST – Bâtiment)
Un technicien territorial à temps complet (DA)
Un poste d'adjoint d'animation à temps complet (DESC – Animation jeunesse)
Un poste d'Educateur APS à temps complet (DESC – Sport)

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi sera susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégories A, B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984.

B - Suppressions

Deux postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe à temps complet (DST Garage – DVACMT Entretien) Trois postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe à temps complet (DST sentiers – DVACMT Entretien) Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps incomplet (95,71 %) (DESC – Animation) Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (DGEST – Assemblées) Un poste d'Educateur APS à temps incomplet (70 %) (DESC – Sport)

L'effectif communautaire est modifié ainsi qu'il suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIF BUDGÉTAIRE AU 15/02/2022	NOUVEL EFFECTIF BUDGETAIRE AU 15/04/2022	Modification	Dont TNC TI = temps incomplet
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Un emploi fonctionnel de DGS	Α	1	1		
Attaché Hors classe	Α				
Attaché Principal	Α				
Attaché	Α	14	14		
Rédacteur principal 1ère classe	В	1	1		
Rédacteur Principal 2ème classe	В	0	0		
Rédacteur	В	4	4		
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	С	24	23	-1	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème}					1 TI 91,43 %
Classe	С	11	11		1 TI 90 %
Adjoint administratif	С	13	13		
TOTAL (1)		68	67	-1	

GRADES OU EMPLOIS	CATEG EFFECTIF BUDGÉTAIRE AU 15/02/2022		NOUVEL EFFECTIF BUDGETAIRE AU 15/04/2022	Modification	Dont TNC TI = temps incomplet
SECTEUR TECHNIQUE		-,-,-	-,-,-		
Emploi fonctionnel de DGST	Α				
Ingénieur Hors classe	Α	1	1		
Ingénieur principal	Α	2	2		
Ingénieur	Α	1	1		
Technicien principal de 1ère classe	В	6	6		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	В	3	3		
Technicien	В	4	5	+1	
Agent de Maîtrise Principal	С	6	6		
Agent de Maîtrise	С	4	5	+1	
Adjoint technique principal de 1ère cl	С	23	21	-2	1 TI 70 %
Adjoint technique principal de 2ème cl	С	20	16	-3-1	1 TI 85,71 %
Adjoint technique	С	21	21	0 2	1 TI 81 %
TOTAL (2)		91	87	-4	
SECTEUR SPORTIF		5_	0,	·	
Educateur des APS principal de 1ère cl	В	8	8		
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} cl	В	1	1		
Educateur des APS territorial	В В	5	5	+1-1	
Opérateur	C	0	0	,,,,	
TOTAL (3)		14	14		
SECTEUR MEDICO SOCIAL		14	14		
Puéricultrice territoriale	A	1	1		
Infirmière cadre de santé 1ère classe	A	1	1		
Infirmière cadre de santé 2ème classe	A	0	0		
Educateur de jeunes enfants classe	^	0	0		1 TI 80 % ;
exceptionnelle	Α	1	1		1 TI 90 %
Educateur de jeunes enfants	А	3	3		
Assistant socio-éducatif	1	1	1		
ATSEM de 1ère classe	С	0	0		
Agent social principal de 1ère classe	С	1	1		
Agent social principal de 2ème classe	С	0	0		
Agent social	С	0	0		
Auxiliaire de puériculture ppal 1ère					
classe	С	1	1		
Auxiliaire de puériculture principal 2ème		_	_		
cl	С	2	2		
TOTAL (4)		11	11		
SECTEUR CULTUREL					1 TI 20 F7 0/
Professeur d'enseignement artistique Hors Classe	Α				1 TI 28,57 %
Professeur d'enseignement artistique	A	7	7		
Assistant d'Enseignement Artistique		,	,		*
pcpal 1 ^{ère} cl	В	15	15	<u> </u>	
Assistant d'Enseignement Artistique					*
pcpal 2ème cl	В	17	17		
Assistant de conserv du patrim ppal 1ère	D	2	2		
cl Assistant de conserv du patrim ppal	В	2			
2ème cl	В	2	2		
Assistant de conserv du patrimoine	В	3	3		
Adjoint du patrimoine ppal 1ère cl	C	1	1		1 TI 51,43 %
Adjoint du patrimoine ppal 2ème cl	С	1	1		
Adjoint du patrimoine	С	1	1		
TOTAL (5)	<u>-</u>	49	49		
SECTEUR ANIMATION					
		2	2	 	

GRADES OU EMPLOIS	CATEG	EFFECTIF BUDGÉTAIRE AU 15/02/2022	NOUVEL EFFECTIF BUDGETAIRE AU 15/04/2022	Modification	Dont TNC TI = temps incomplet
SECTEUR ANIMATION (suite)					
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	В	2	2		
Animateur	В	4	4		
Adjoint d'animation principal de 1ère cl	С	5	5		
Adjoint d'animation principal de 2ème cl	С	4	4		
Adjoint d'animation	С	3	4	+1	
TOTAL (6)		20	21	+1	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6=7)		253	249	-4	

*Détail des temps incomplets sur les grades suivants :

- → <u>Assistants d'enseignement artistiques ppal 2^{ème} classe</u> : 1 à 35 % ; 2 à 70 % ; 2 à 30 % ; 1 à 55 % ; 1 à 45 % ; 1 à 20 % ; 2 à 75 % ; 1 à 75 % ; 1 à 95 % ; 1 à 50 %
- → <u>Assistants d'enseignement artistiques ppal 1^{ère} classe</u> : 1 à 50 % ; 2 à 75 % ; 1 à 90 % 1 à 35 % ; 1 à 22,5 % ; 1 à 27,5 % 1 à 25 % 1 à 50 %
- → <u>Professeur d'enseignement artistique</u> : 1 à 31 %

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- de modifier l'effectif ainsi défini,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les agents les arrêtés ou contrats correspondants.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien, Martine. Je soumets la délibération à vos voix. Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Merci. Elle est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 16. »

16 – Création d'un comité social territorial commun entre la Communauté de communes du Pays sabolien, la Ville de Sablé-sur-Sarthe et le CCAS de Sablé-sur-Sarthe

Détermination du nombre de représentants et paritarisme

Madame Martine CRNKOVIC: « La délibération numéro 16, c'est une obligation qui est faite par la loi. Nous devons créer un Comité social territorial commun entre la Ville et la Communauté de communes parce que nous avons des services communs. Il remplacera les instances existantes, le CT et le CHSCT d'aujourd'hui. C'est l'Etat qui le veut. Cette instance s'appellera le Comité social territorial. Ses prérogatives sont à peu près les mêmes que celles des CT et des CHSCT. Nous devons fixer le nombre de représentants titulaires du personnel. Nous en avons discuté avec les syndicats, et cela a été passé en CT. Nous vous proposons 6 représentants titulaires du personnel, le maintien du paritarisme numérique, en fixant un nombre égal de représentants des administrations, tant en titulaires qu'en suppléants, et le maintien du droit de vote pour les représentants des collectivités et établissements au comité social, en vue de recueillir leur avis. Voilà ce que je voulais vous dire. »

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de procéder à la création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté de communes du Pays sabolien, la Ville de Sablé-sur-Sarthe et le CCAS de Sablé-sur-Sarthe.

L'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Il peut être ainsi décidé, par délibération de créer un comité social territorial à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal ou supérieur à cinquante agents.

Considérant qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants des établissements publics, d'une collectivité territoriale membre de cet établissement et d'un établissement qui est rattaché à cette commune de créer un Comité Social Territorial commun et compétent à l'égard des agents concernés,

Considérant, après avoir consulté les représentants du personnel, l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun et compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de communes du Pays sabolien, de la Ville de Sablé-sur-Sarthe et son C.C.A.S,

Considérant, les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et contrats aidés de droit privé recensés au 1^{er} janvier 2022, soit :

- Communauté de communes du Pays sabolien = 257 agents,
- Commune de Sablé-sur-Sarthe = 175 agents,
- C.C.A.S. de la Commune de Sablé-sur-Sarthe = 38 agents,

Considérant, que ces effectifs permettent la création d'un Comité Social Territorial commun et compétent pour un total de 470 agents,

Le Président propose :

- la création d'un Comité Social Territorial commun et compétent pour les agents de la Communauté de communes du Pays sabolien, de la Ville de Sablé-sur-Sarthe et son C.C.A.S. pour les élections professionnelles 2022,
- de fixer à 6, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des administrations égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de maintenir le droit de vote pour les représentants des collectivités et établissements au Comité Social Territorial commun en vue de recueillir leur avis.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: Merci. Y a-t-il des questions? Je la soumets à vos voix.
 Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Elle est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 17. »

17 – Signature de la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes

Madame Martine CRNKOVIC: « Il s'agit de la signature d'une convention d'adhésion à un dispositif que propose le centre de gestion de la fonction publique de la Sarthe, issu d'une loi et une obligation qui est faite à toutes les collectivités d'avoir un référent qui permet de recueillir le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et de discrimination sexiste. Le centre de gestion, dont je fais partie, en a longuement parlé. Nous nous sommes dits que chaque commune ne peut pas se doter d'un référent, ce qui est compliqué, et que cela serait mieux que ces référents ne connaissent pas les agents. Le centre de gestion le propose à toutes les collectivités. Vous pouvez y penser aussi pour vos mairies, si vous voulez le faire. Sinon faites autrement. Le dispositif est totalement gratuit, mais il faut prendre une délibération pour adhérer à cette convention avec le centre de gestion. Quand des agents de vos collectivités ou de la nôtre voudront signaler ces actes, cela pourrait être complètement anonyme, s'ils le demandent. Je peux répondre à d'autres questions. »

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le CDG72 a mis en place ce dispositif, par arrêté n° 2112060DIR01ART du 6 décembre 2021 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en feront la demande ; Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au CDG72 la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Communauté de communes du Pays sabolien ;

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce dispositif,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe;
- de signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Oui, Nicole. »
- Madame Nicole FOUCAULT : « Je souhaite savoir si cela a un caractère obligatoire. »
- Madame Martine CRNKOVIC: « Oui, tout à fait. Ce qui est obligatoire, ce n'est pas de conventionner avec le centre de gestion, mais d'avoir un référent. C'est un décret du 13 mars 2020. C'est obligatoire. Il doit y en avoir un dans chaque collectivité. La proposition qui est faite par le centre de gestion, je change de casquette, c'est de nommer un référent pour toutes les communes de la Sarthe qui adhéreront et qui souhaitent signer la convention. Voilà ce qui est proposé aujourd'hui. »

- Madame Nicole FOUCAULT : « Merci. »
- The Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Je soumets la délibération à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Elle est adoptée. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 18, Martine. »

18 – Convention de prestations pour la fourniture de repas aux agents des collectivités saboliennes avec le CFSR de Sablé-sur-Sarthe Année 2022

Madame Martine CRNKOVIC: « C'est une convention de prestations que nous signons tous les ans pour la fourniture de repas aux agents des collectivités du Pays sabolien qui vont déjeuner au CFSR. Je tiens à dire que Madame GOURICHON et Monsieur RENOU ne participeront pas au vote, puisqu'ils n'assistent pas non plus à la présentation – nous dirons que vous étiez sortie, madame GOURICHON - parce que vous gérer le CFSR. Nous avons une convention qu'on passe avec le CFSR, que nous devons reconduire pour l'année 2022, afin que nos agents, principalement ceux qui sont en centre-ville, puissent aller déjeuner au CFSR le midi. »

(Madame Manuela GOURICHON et Monsieur Nicolas RENOU, en leur qualité d'Administrateurs de l'Association CFSR et d'élu(e)s communautaires, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération).

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été passée avec le CFSR de Sablé-sur-Sarthe pour la restauration des agents des collectivités saboliennes.

Il propose de reconduire la convention pour l'année 2022 avec le CFSR de Sablé-sur-Sarthe. Il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Je soumets la délibération à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 19. »

19 – Vote des taux d'imposition 2022

Madame Martine CRNKOVIC: « La délibération numéro 19 concerne le vote des taux d'imposition 2022. J'en ai déjà parlé l'autre jour, dans ma commission des finances et de l'administration. Cette proposition que nous vous faisons aujourd'hui est issue de longues discussions entre tous les Maires du Bureau des maires. Daniel pourra peut-être prendre la main là-dessus. Après trois réunions du Bureau, aux vues de ce que sont les finances, l'augmentation des fluides et de tout ce que nous pouvons imaginer, dans les métiers de nos collectivités, de proposer une augmentation des taux d'imposition sur le foncier bâti et le non-bâti. Je vous rappelle que ce sont les seuls taux sur lesquels nous avons encore la main, et sur la cotisation foncière des entreprises qui est plafonnée. Nous n'avons que le choix de la passer de 26,45%

- à 27,40 %. Pour les deux autres, nous vous faisons la proposition de passer de 6,84 % à 8,34 % pour le foncier bâti et de 13,66 % à 15,16 % pour le non bâti. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Quelques mots! Comme l'a dit Martine, effectivement ça été des discussions sur plusieurs bureaux, avec malgré tout une tendance qui s'est rapidement dessinée, et un avis favorable à l'unanimité, concernant cette augmentation à laquelle nous sommes obligés. Nous avons un PPI. Nous avons aussi le désir de faire fonctionner le mieux possible notre collectivité. Les charges augmentent, quelles que soient les collectivités. Vos communes sont elles-même touchées, comme le Département et la Communauté de communes. Nous avons de gros travaux et, dans la conjoncture, il apparaît que si demain nous voulons assurer ces travaux, il nous faut avoir les recettes correspondantes. Je pense que nous faisons un effort sur nos dépenses. Je pense et je sais que chaque élu et chaque direction font un gros effort sur les dépenses. Maintenant, la contrainte sur les dépenses, en particulier celles du personnel, ne peut pas dépasser une certaine limite faute de quoi nous ne pouvons plus fonctionner. Il nous faut aussi travailler sur les recettes. Nous sommes tous conscients que la proposition d'augmentation qui est faite est relativement conséquente. Elle a pour but de nous assurer, dans la mesure du possible, de ne pas y revenir. Il n'y a pas d'engagement ferme et définitif. Je ne sais pas dans deux ans, trois ans, quatre ans, qu'elle va être la conjoncture. Quand nous voyons ce qui se passe autour de nous aujourd'hui, c'est assez inquiétant. On vit des années qui sont très très marquées et qui vont marquer durablement. Aujourd'hui, nous espérons, c'est l'avis de tous les maires qui étaient autour de la table, d'avoir cette augmentation, surtout de façon à ne pas proposer la même chose l'année prochaine. Nous avons besoin de ces recettes. Nous sommes l'Assemblée délibérante, vous êtes l'Assemblée délibérante. La discussion est complètement ouverte bien sûr. Je redonne la parole à Martine. »
- Madame Martine CRNKOVIC: « J'ajouterai deux choses. Comme nous tous et chaque foyer en France, nous sommes soumis à des augmentations que vous connaissez tous, mais les collectivités ont à subir financièrement, depuis le début de l'année, une augmentation du SMIC, et surtout une revalorisation de toutes les catégories C1 à C3, qui constituent la plus grosse partie de notre personnel. La plus grosse partie du personnel, c'est la catégorie C. Il y a une revalorisation. J'ai signé plus de 500 arrêtés en 2 jours et la même chose au SDIS aujourd'hui. C'est l'État qui l'a décidé. C'est bien, mais ce sont les collectivités qui vont le supporter. L'État a aussi annoncé, et c'est bien aussi pour nos agents, le dégel du point d'indice, mais il va falloir le supporter. Croyez-moi, cela va faire un gros morceau aussi. Excusez-moi, on est là aussi pour faire de la politique et je l'assume. C'est ma parole. L'État a aussi décidé l'année dernière de baisser de 50 % la CFE, et une baisse à nouveau de 50 % de la CVAE, c'est-à-dire d'un autre impôt sur les entreprises. Il nous est dit que cela sera compensé. Vous savez bien ce que sont les compensations. Nous l'avons vue avec la taxe d'habitation qui est compensée sur le produit que nous avions en 2017. Il n'y a donc pas de dynamisme. Je suis maire depuis 32 ans. J'ai vu beaucoup de compensations qui étaient maintenues pendant quelques années puis disparaissaient. Pour toutes ces raisons, nous vous proposons cette augmentation. »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition pour 2022, en progression par rapport à 2021, comme suit :

	<u>Taux 2021</u>	<u>Taux 2022</u>
- Taxe sur le Foncier bâti (TFB)	: 6,84 %	8,34 %
- Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB)	: 13,66 %	15,16 %
	<u>Taux 2021</u>	<u>Taux 2022</u>
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	: 26,45 %	27,40 %

Monsieur le Président précise que les simulations effectuées par la Direction Départementale des Finances publiques jointes à la présente valident ces propositions et que le taux de CFE de 27,40 % est le taux maximum que la Communauté de Communes peut fixer (la majoration spéciale ne pouvant être appliquée).

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir les taux d'imposition ci-dessus au titre de l'année 2022.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a pas nécessité de fixer un produit pour la taxe GEMAPI pour cette année 2022.

- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Y a-t-il des observations? »
- Madame Geneviève POTIER : « Pourriez-vous nous rappeler l'augmentation qui a été faite entre 2020 et 2021, pour mémoire ? »
- Madame Martine CRNKOVIC: « 5,84 % pour le foncier bâti en 2020. Nous avions déjà augmenté d'un point. Nous avions estimé, lors d'un Bureau des maires, ce que cela représentait pour un foyer moyen. C'était de l'ordre de 30 euros, avec l'augmentation des bases d'impositions. Je rappelle que l'État a aussi augmenté les bases d'impositions. Dans l'augmentation, il n'y a pas que notre taux, il y a aussi l'augmentation des bases. Cela correspond pour une famille avec une maison moyenne à environ 30 euros par an. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Y a-t-il d'autres observations? Je soumets la délibération à vos voix. Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « Contre »?
 Je vous remercie de cette confiance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 20. »

20 – Tarifs 2022 Service Commun "Production de Repas et de livraison pour la restauration collective"

Production de Repas et de livraison pour la restauration collective. Nous vous proposons d'appliquer les tarifs que je vais vous donner tout à l'heure. Il s'agit d'une augmentation générale de 2 %, parce que, là aussi, nous avons des fluides qui coûtent cher, nous livrons tous les repas, dans les écoles de la Communauté de communes et de la ville, mais aussi chez des personnes âgées dans toutes les communes. Nous en avons tenu compte. Il y a aussi une augmentation des denrées. Nous restons déficitaires. La Communauté de communes aura quand même un déficit. Nous ne faisons pas porter le poids de la totalité des augmentations au tarif. À titre d'exemple, sur ce qui est le plus pratiqué, le repas des maternelles et des primaires, l'ancien tarif de 2021 était de 3,92 euros, il passerait à 4 euros, c'est-à-dire une augmentation de 0,08 euro par repas des maternelles et des primaires. Concernant les autres catégories, nous en avons beaucoup moins. Ils vous sont présentés sur les documents. N'hésitez pas à poser des questions. Malgré ces augmentations, nous n'arriverons pas à l'équilibre sur ces repas. »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer les tarifs figurant dans l'annexe jointe, à compter du 1^{er} avril 2022.

Ces tarifs sont proposés avec une évolution générale de 2 %.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Y a-t-il des questions. Y a-t-il des abstentions sur cette délibération? Des votes « contre »? Merci. Elle est adoptée. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 21. »

21 – Budget Primitif 2022 Budget annexe "Service Commun Production de Repas"

Madame Martine CRNKOVIC: « Il s'agit du projet de budget primitif 2022. Nous parlons du budget annexe « Production de Repas ». On vient d'en parler et de fixer le tarif. Il s'agit de voter le budget parce que c'est un budget annexe. Je vous rappelle qu'il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 685 000 euros et que c'est la norme comptable « M 14 » qui s'applique à ce budget annexe. Concernant les dépenses, en investissement, nous avons 74 000 euros, qui représentent l'acquisition d'un lave-vaisselle. En fonctionnement, nous avons 1 093 520 euros de frais généraux. C'est la somme que nous versons à notre prestataire SOGERES. Les charges de personnel qui nous incombent sont de 485 000 euros. Les autres charges de gestion sont de 100 euros. Les charges exceptionnelles sont de 598 euros. Nous avons inscrit des dépenses imprévues à hauteur de 500 euros. La dotation aux amortissements qui est obligatoire en fonctionnement va faire une recette d'investissement à hauteur de 31 280,67 euros, soit un total de 1 611 000 euros. Concernant les recettes, en investissement nous avons le résultat reporté des années précédentes, à hauteur de 42 718,33 euros, et la dotation des dépenses de fonctionnement qui vient faire une recette d'investissement à hauteur de 31 281,67 euros. Le total des recettes d'investissement est de 74 000 euros pour couvrir le lave-vaisselle. En recettes de fonctionnement, nous avons la vente de repas à hauteur de 1 564 400 euros. Les autres recettes proviennent des buffets. Dans vos communes, si vous voulez faire un buffet, vous pouvez solliciter la cuisine centrale. Ils savent faire des petits fours et des choses comme cela. Ces recettes sont à hauteur de 6 600 euros. On en a eu l'année dernière. Les produits exceptionnels sont de 40 000 euros. Il s'agit de la subvention du budget principal de la Communauté de communes pour couvrir le déficit. Je vous le redis, on ne le couvre pas et il est fait avec l'augmentation que vous avez vue avant. »

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 « Service Commun Production de Repas » de la Communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 685 000,00 €.

Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M14.

Les dépenses suivantes :

> En investissement:

. Autres immobilisations corporelles

74 000.00 €

Total des dépenses d'investissement = - 74 000,00 €

➤ En fonctionnement :

. Frais généraux	1 093 520,00 €
. Charges de personnels	485 000,00 €
. Autres charges de gestion	100,00 €
. Charges exceptionnelles	598,33 €
. Dépenses imprévues	500,00 €
. Dotations aux amortissements	31 281,67 €

Total des dépenses de fonctionnement = -1 611 000,00 €

> En investissement:

. Résultat d'investissement reporté
. Dotations aux amortissements
42 718,33 €
31 281,67 €

Total des recettes d'investissement = 74 000,00 €

➤ En fonctionnement :

. Vente de repas1564400,00 €. Autres recettes6600,00 €. Produits exceptionnels40000,00 €

Total des recettes de fonctionnement = 1 611 000,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe « Service Commun Production de Repas » de la Communauté de communes du Pays sabolien.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci, Martine. Y a-t-il des questions?
 Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Le budget est adopté à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 22. »

22 – Contribution 2022 du budget principal au budget annexe "Service Commun Production de Repas"

Madame Martine CRNKOVIC: « La délibération numéro 22 traduit ce que nous venons de voir dans le budget, à savoir la subvention de 40 000 euros. Nous vous proposons d'autoriser le versement de la contribution annuelle du budget principal jusqu'à concurrence de 57 000 euros. C'est une prévision qui sera ajustée en fonction du réel, en fin d'année. »

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de prévoir une contribution annuelle du budget principal au budget annexe du Service Commun Production de Repas (SCPR), pour la somme de 57 000 € pour l'année 2022 (idem N-1 sachant que le budget prévisionnel du SCPR ne prévoit que 40 000 €).

Cette dépense est prévisionnelle et ne sera réalisée que si le compte administratif 2022 du budget annexe est déficitaire et pour le montant nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une contribution annuelle du budget principal de la Communauté de communes du Pays sabolien, jusqu'à concurrence de la somme de 57 000 €, au budget annexe Service Commun Production de Repas.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien, merci.
 Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 23. »

23 – Avenant 2022 à la convention entre la Communauté de communes du Pays sabolien et le SMAPAD pour contribution aux frais d'administration et de personnel

Madame Martine CRNKOVIC: « La délibération numéro 23 concerne des recettes. C'est un avenant à la convention qui lie la Communauté de communes du Pays sabolien et le SMAPAD, le syndicat mixte qui gère le parc d'activité « Ouest Park », pour contribution aux frais d'administration du personnel. Ce syndicat n'a pas de personnel et pas de locaux propres. Il gère le parc d'activités sur Louailles et le Bailleul, vous le connaissez tous, à l'échangeur de l'autoroute. Depuis toujours, c'est la Communauté de communes et la Ville, pour partie, qui accueillent en son sein d'abord le personnel et tous les frais, administratifs, téléphoniques, informatiques, etc. En 2021, nous avions voté la somme de 42 000 euros, dont 21 000 euros pour la première part. La première part, ce sont les frais de personnels indirects, c'est-à-dire les comptables, secrétaires, etc., et les frais administratifs, la participation aux ordinateurs, au téléphone et à tout le reste. La deuxième part de 21 000 euros concerne les frais de personnels directs. Précédemment, nous avions embauché un technicien pour la Communauté de communes. Nous facturions le pourcentage d'heures qu'il passait sur le parc. C'était donc du direct. Pour l'année qui vient de s'écouler, cette personne étant partie, nous avons continué à facturer le SMAPAD, mais c'est du temps qui a été passé par Madame DUCHEMIN qui était à l'aménagement.

Nous vous proposons tous les ans une somme qui est ajustée en fin d'année, au temps réellement passé. Nous faisons des feuilles de régie, nous connaissons exactement le temps qui est passé. Pour 2022, cette contribution s'élèverait toujours à 42 000 euros, avec 21 000 euros pour la première part et 21 000 euros pour la seconde, en estimant que cela sera à peu près 60 % du temps de travail d'un technicien territorial. Si toutefois il y avait une différence en plus ou en moins, en fonction du temps réellement passé, nous l'ajusterions en fin d'année. Nous vous proposons de la voter en l'état. Je ne vais pas prendre part au vote car je préside le Syndicat. »

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que par délibération du 28 septembre 2012, une convention a été passée avec le SMAPAD (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Promotion du parc d'Activités Départemental de l'échangeur de Sablé-La Flèche) pour les moyens humains et matériels mis à disposition par la Communauté de communes au profit du SMAPAD.

Les prestations fournies par la Communauté de communes au SMAPAD donnent lieu au paiement d'une contribution forfaitaire annuelle versée à la Communauté de communes du Pays sabolien.

Cette contribution a été fixée pour l'exercice 2021, par avenant approuvé par délibération du 15 avril 2021, à la somme de 42 000 \in dont 21 000 \in pour la 1ère part (frais de personnels indirects et frais administratifs) et 21 000 \in pour la 2ème part (les frais de personnels directs : technicien territorial spécifiquement chargé de l'administration et du suivi opérationnel).

Conformément à l'avenant, la seconde part doit être ajustée au montant réellement supporté par la Communauté de communes, soit 12 730,28 €.

Par conséquent, la contribution forfaitaire annuelle 2022 s'élèvera à 42 000 €, soit 21 000 € pour la 1ère part et 21 000 € pour la seconde (estimation de 60 % du temps de travail d'un technicien territorial). Le montant de la seconde part est prévisionnel et sera ajusté au montant réellement supporté par la Communauté de communes du Pays sabolien. Si aucun agent ne venait à être embauché en 2022, cette participation pourra être calculée sur le temps de travail de la Directrice de l'Aménagement.

Un avenant 2022 à la convention est donc proposé afin de fixer le montant réel de la seconde part de l'exercice 2021 et la contribution forfaitaire prévisionnelle totale pour l'exercice 2022.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention, joint en annexe,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant avec le SMAPAD.

Madame Martine CRNKOVIC, Présidente du SMAPAD ne prend pas part au vote

Monsieur Daniel CHEVALIER : « Martine ne peut ni prendre part au vote ni présenter cette délibération. Elle va sortir. Très bien.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre » ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 24. »

24 – Convention de partenariat entre la Communauté de communes du Pays sabolien et le Département de la Sarthe pour le dispositif conseiller numérique sur le territoire de l'intercommunalité

Madame Martine CRNKOVIC: « La délibération numéro 24 est une convention de partenariat de notre Communauté de communes avec le Département, pour le dispositif « conseiller numérique sur le territoire de l'intercommunalité ». Je vous rappelle que le Département a répondu à un appel à manifestation d'intérêt national auprès de l'État, en demandant, pour le territoire de la Sarthe, 30 conseillers numériques. Il les a obtenus. Le Conseil Départemental a décidé d'en mettre 15 à disposition des Communautés de communes qui en demandaient. Pendant 2 ans, ces conseillers numériques vont être sur notre territoire. La nôtre s'appelle Stéphanie CHAMPIN. Vous l'avez tous rencontrée parce qu'il y a eu des rencontres organisées avec les Maires, les Vice-présidents, etc. Le Département met à disposition un véhicule, un ordinateur, un téléphone, enfin l'ensemble du matériel nécessaire. Nous allons organiser le travail de ce conseiller numérique du territoire, sachant que, en les mettant en place, l'État n'a pas voulu qu'ils fassent à la place des gens, mais qu'ils apprennent aux gens à faire. Il s'agit de casser la fracture numérique, l'inclusion numérique. « On ne donne pas de poisson, on apprend à pêcher ». C'est l'idée de ces 2 années de conseiller numérique sur notre territoire. Il fallait signer une convention de partenariat. Je vous propose de la signer, parce que sinon il faudrait qu'on rende le conseiller numérique mis à disposition gratuitement par le Département. »

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays sabolien informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de mettre en place une convention de partenariat entre la Communauté de communes du Pays sabolien et le Département de la Sarthe pour le dispositif Conseiller Numérique représenté par Monsieur Dominique LE MÈNER, pour le Président du Conseil départemental, sur l'ensemble du territoire de l'Intercommunalité.

Monsieur le Président précise que le conseiller numérique est recruté et employé par le Département dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France relance ».

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a décidé d'accorder une subvention au département pour financer son projet de recrutement de Conseillers numériques qui sera versée par la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) avec laquelle le département signe une convention.

L'intervention du conseiller numérique s'effectue gratuitement vers les usagers du territoire comprenant une diversité de profils : jeunes, adolescents, familles, personnes âgées, etc...

Il peut également accompagner des acteurs économiques locaux et très ponctuellement d'autres acteurs.

La Conseillère Numérique du Pays Sabolien, représentante de l'antenne de Solidarité du Département au Mans, recrutée, se nomme Madame Stéphanie CHAMPIN.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'adhésion à la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Pays sabolien et le Département de la Sarthe, imposant un socle d'objectifs de déploiement des activités d'un Conseiller Numérique, des moyens alloués pour l'intervention du Conseiller Numérique dans le territoire de l'Intercommunalité, la définition et le suivi de l'activité du Conseiller Numérique, des exigences en matière de communication, sa durée, de l'évaluation de la présente convention de formation du Conseiller Numérique, ainsi que la définition des obligations et responsabilités de chacune des parties.

Il précise que cette convention est conclue pour une durée de deux ans rétroactivement, à compter du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 23 novembre 2023 inclus.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Département de la Sarthe.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Merci. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 25. »

25 – Renouvellement de l'adhésion aux plateformes Sarthe Légalité et Sarthe Marchés Publics

- Madame Martine CRNKOVIC: « La délibération numéro 25 concerne toujours le Conseil Départemental. Depuis 2009, le Conseil Départemental de la Sarthe a mis en place deux plateformes à destination des collectivités du Département qui sont très utilisées et très intéressantes. Elles sont mises en place gratuitement pour nos collectivités. Ce sont les plateformes :
 - « Sarthe Légalité » pour l'envoi de nos actes au contrôle de légalité ;
 - « Sarthe marchés publics » qui est le portail qui permet aux collectivités d'y mettre leurs marchés publics gratuitement et tous les entrepreneurs qui veulent y répondre, peuvent aller les chercher et déposer leurs offres. Maintenant que tout est dématérialisé, c'est de plus en plus utile.

Nous vous proposons de renouveler l'adhésion à ces plateformes pour pouvoir continuer de nous en servir. »

Depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises deux plateformes de téléservices : Sarthe légalité et Sarthe marchés publics.

Les conventions sont arrivées à échéance le 31 décembre 2021, la mise à disposition gratuite de ces plateformes sera reconduite pour la période 2022-2025.

La Communauté de communes du Pays sabolien utilisant chacune des deux plateformes dans le but d'accroître la dématérialisation des procédures, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la reconduction des conventions entre le Département de la Sarthe et la Communauté de communes du Pays sabolien pour l'utilisation des deux plateformes,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion aux deux plateformes, ainsi que le règlement d'utilisation.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci Martine. Vous avez la même délibération dans vos communes. Certaines communes l'ont déjà passée.

Y a-t-il des abstentions ?

Des votes « contre » ?

Marsi, Fila est adaptée à l'unaire.

Merci. Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 26. »

26 – Vérification et entretien des moyens de lutte contre l'incendie Convention de groupement de commandes

Madame Martine CRNKOVIC: « La délibération numéro 26 concerne la vérification et l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie. C'est une convention de groupement de commandes. Cela fait des années que nous travaillons de la sorte. Pour que chacun fasse des économies d'échelle, nous faisons un groupement de commandes. Pour cela, il faut mettre en place une convention constitutive avec les membres qui veulent en faire partie. Je vous rappelle que si vous êtes au départ du groupement de commandes, vous pouvez vous en servir ou ne pas vous en servir. Si vous n'êtes pas dans le groupement de commandes au départ, vous ne pourrez jamais vous en servir, même si vous souhaitez le faire. Ça c'est juste un rappel. Nous vous proposons la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières-sur-Vègre, d'Avoise, du Bailleul, Bouessay, Courtillers, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Notre-Dame du Pé, Parcé-sur-Sarthe, Pincé, Précigné, Sablé-sur-Sarthe, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe, Vion, de la Communauté de communes du Pays sabolien et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe pour la vérification et l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie. Nous vous proposons de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe comme coordonnateur du groupement et de l'autorisation à intervenir. »

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que l'article L 2113-6 du code de la commande publique permet la constitution de groupements de commandes entre pouvoirs adjudicateurs ayant pour objet la passation de marchés publics pour des besoins communs.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement dudit groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi ses membres.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la création d'un groupement de commandes composé des communes d'Asnières-sur-Vègre, d'Avoise, du Bailleul, Bouessay, Courtillers, Juigné-sur-Sarthe, Louailles, Notre-Dame du Pé, Parcé-sur-Sarthe, Pincé, Précigné, Sablé-sur-Sarthe, Solesmes, Souvigné-sur-Sarthe et Vion de la Communauté de communes du Pays sabolien et du Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe pour la vérification et l'entretien des moyens de lutte contre l'incendie.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe, coordonnateur du groupement;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre tous les membres du groupement.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Y a-t-il des abstentions? Des votes « contre »? Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La prochaine délibération concerne une décision modificative liée à des dépenses qui vont arriver.

27 – Décision modificative n° 1-2022 du budget principal

Monsieur Daniel CHEVALIER : Il s'agit :

- d'abord d'un fonds de concours pour l'agencement des locaux des médecins. La ville de Sablé-sur-Sarthe travaille sur cette opération qui permet, avant de voir la Maison de Santé sortir de terre, d'avoir des locaux qui sont destinés aux médecins dès à présent. La Communauté de communes propose d'accompagner la Ville de Sablé-sur-Sarthe, puisque c'est une compétence aussi qui est largement communautaire, pour 50 000 euros;
- une mise en place de la télémédecine à Asnières-sur-Vègre. Il s'agit d'un fonds de concours de 5 000 euros pour aider à cette mise en place ;
- 12 000 euros d'honoraires d'études pour le devenir de la cuisine centrale. La question se pose. Il faut provisionner pour un cabinet d'études.
- la mission d'accompagnement pour les marchés publics de 22 000 euros. Un tout petit historique. Cela fait très longtemps, trop longtemps, plusieurs mois, que nous n'avons pas de cadre pour traiter les marchés publics. Nous sommes obligés de faire appel à des cabinets spécialisés, dont un cabinet d'avocats. Cela nous coûte beaucoup plus cher. Il faut provisionner, en espérant trouver le plus vite possible. Mais c'est un véritable problème que rencontrent les collectivités, mais pas seulement, les entreprises aussi;
- Enfin, pour faire face à l'augmentation du coût des fluides, essence, électricité, gaz, qu'il faut prévoir, nous provisionnons 150 000 euros.

Nous allons équilibrer cette augmentation du compte dépenses avec des recettes augmentées. Vous avez compris à l'instant, avec les taux qui viennent d'être votés, que l'augmentation de ces taux est déjà quasiment consacrée aux dépenses que je viens de citer. Voilà.

Monsieur le Président propose, pour le Budget Principal de la Communauté de communes du Pays sabolien, les modifications de crédits budgétaires 2022 inscrites dans le tableau joint ci-après.

BUDGET PRINCIPAL	2022		<u>DECISIO</u>	ON M	ODIFICATIV	ENº 1			08/04/2022
			Dé	signat	ion, montants	et imputation	budgétaire		
						Comptes	Dépenses	Comptes	Recettes
	Section	Fonction	Nature	Service	Antenne	Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Investissement - Crédits complémentaires									
Dépenses et Recettes d'investissement									
Fonds de concours Agencement des locaux des Médecins	Investissement	510.1	2041511	15			50 000,00		
Mise en place d'une Télémédecine à Asnières/Vègre	Investissement	510.1		15			5 000,00		
Fonctionnement - Crédits complémentaires									
Dépenses de fonctionnement									
F : 0/ /									
<u>Frais Généraux</u> Honoraires d'études pour le devenir de la Cuisine Centrale	F	251.2	6226	40			12 000,00		
Mission d'accompagnement pour les Marchés Publics	Fonctionnement Fonctionnement	020.797	6226	30			22 000,00		
Augmentation du coût des fluides (Essence, Électricité, Gaz)	Fonctionnement	020.9	60612	30			150 000,00		
Recettes de fonctionnement									
Recettes fiscales									
Ajustement de recettes suite réception du 1259 FPU - Cotisation Foncière des Entreprises		01	73111	40	CFE			56 615,00	
- Taxe Foncière sur le Bâti	Fonctionnement Fonctionnement	01	73111		TF			36 613,00	50 918.0
- Taxe Foncière sur le Non Bâti	Fonctionnement	01	73111		TFNB				15 520,0
- Taxe additionnelle sur le Foncier sur le Non Bâti	Fonctionnement	01	73111		TAFNB			289,00	10.020,0
- Taxe Habitation sur les Résidences secondaires	Fonctionnement	01	73111		THRS				32 424,0
- Fraction de TVA nationale	Fonctionnement	01	7382	40	TVA				38 687,0
 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) 	Fonctionnement	01	73112		CVAE				13 432,0
- Rôles supplémentaires	Fonctionnement	01	7318		RS			72 000,00	
- IFER	Fonctionnement	01	73114		IFER				18 718,00
- TASCOM Allocations compensatrices :	Fonctionnement	01	73113	40	TASCOM				43 299,00
- Taxe Foncière sur le Bâti	Fonctionnement	01	74834	40	TF				2 231.00
- Taxe Foncière sur le Bâti	Fonctionnement	01	74834		TFINDUS				42 350,00
- Taxe Foncière sur le Non Bâti	Fonctionnement	01	74834		TFNB			491,00	
- Cotisation Foncière des Entreprises	Fonctionnement	01	74833	40	CFEINDUST				160 187,00
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	Fonctionnement	01	74833	40	CVAE				48,00
Transferts de compte à compte									
et/ou changements d'imputations									
Transferts de crédits de section à section ou									
changement de compte, de code service ou fonction									
. Crédits de fonctionnement									
Changement de codes : natures	Fonctionnement	01	74833	40	CFEINDUST				1 990 115,00
11 11 11	Fonctionnement	01	748314	40	CFEINDUST			1 990 115,00	
Écritures d'ordre - Crédits complémentaires									
. Avances forfaitaires									
Avances forfaitaires aux Entreprises	Investissement	30 0	2313	28			90 000,00		
п п	Investissement	30_0	238	28					90,000,00
Dépenses imprévues								али	
. Dépenses imprévues	Fonctionnement	01	022				20 000,00		
. Dépenses imprévues	Investissement	01	020				29 419,00		
Virement de Section à Section									
. Virement de section à section . Virement de section à section	Fonctionnement Investissement	01 01	023 021				84 419,00	0,00	84 419,00
						0,00	462 838,00	2 119 510,00	2 582 348,00
					Solde		0,00		
	Fonctionnoment						288 419,00	129 395,00	417 814,00
	Fonctionnement Investissement						174 419,00	147 373,00	174 419,00
	mivesussement								
						0,00	462 838,00	129 395,00	592 233,00
En surligné, ce sont des écritures d'ordres.					Solde net		0,00		

The Monsieur Daniel CHEVALIER: Y a-t-il des questions? Je soumets la délibération à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER : La délibération numéro 28 concerne la subvention d'équipement à recevoir et à verser sur le budget primitif.

28 – Subventions d'équipement à recevoir et à verser Budget primitif 2022

Monsieur Daniel CHEVALIER: Sur les investissements communs, mobilier, matériel informatique, logiciels et photocopieurs, le montant est de 130 000 euros de participation 2021 prévus et la participation à verser est de 23 000 euros sur un crédit nouveau, au budget primitif 2022. C'est une participation entre la Ville et la Communauté de communes. La participation à recevoir sur les investissements communs est de 129 858,20 euros, avec une participation à verser sur les investissements communs de - 15 964,89 euros.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les crédits inscrits au Budget Primitif 2022 pour les participations à recevoir et à verser avec la Ville de Sablé-sur-Sarthe, pour les investissements communs, sont les suivantes :

Objet: investissements communs (mobiliers, matériels informatiques, logiciels et photocopieurs)

Participations à recevoir

- Participation 2021 prévue (Crédit nouveau au Budget Primitif 2021) 130 000,00 €

<u>Participations à verser</u>

- Participation 2021 prévue (Crédit nouveau au Budget Primitif 2022) 23 000,00 €

Monsieur le Président précise que certaines dépenses n'ont pu être réalisées en 2021 et qu'elles seront reprises aux Budgets Primitifs 2022 car toujours nécessaires.

Les participations définitives pour les dépenses 2021 sont connues et s'élèvent à :

Participation à recevoir sur les investissements communs
 129 858,20 €

Participation à verser sur les investissements communs
 - 15 964,89 €

(le renouvellement de la virtualisation représente notamment une recette TTC de 199 542,27 € ce qui induit une participation de la commune sur 50 % du hors taxes, soit 83 142,61 €).

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à recevoir et à verser ces subventions d'équipement à la Ville de Sablé-sur-Sarthe, sur l'exercice 2022.

Les crédits figurent en restes à réaliser (que l'on peut aussi appeler « Restes à Payer ») Recettes et Dépenses au 31 décembre 2021 de chacune des deux collectivités.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Y a-t-il des observations? Je mets la délibération à vos voix.
 Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 29 concerne des créances éteintes et des créances devenues irrécouvrables sur le budget principal de 2021, et comptabilisées en 2022, pour 3 400,86 euros.

29 – Créances éteintes et créances devenues irrécouvrables Budget Principal

Monsieur Daniel CHEVALIER: Des créances qui relèvent du Centre aéré, du Multi-accueil, du conservatoire, des Gens du voyage, de la Fourrière des animaux et du SPANC. Ce sont des dépenses que l'on a tous les ans et qui deviennent des dépenses irrécouvrables.

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que diverses recettes, après épuisement de tous les moyens réglementaires dont dispose le comptable public, demeurent irrécouvrables.

Le montant total des créances transmis par la Trésorerie de Sablé-sur-Sarthe s'élève à la somme de **3 400,86** € pour le budget principal de la Communauté de communes du Pays sabolien. Ces créances concernent divers services (Centre aéré, Multi-accueil, Musique, Gens du voyage, Fourrière animale et SPANC).

Il est précisé que ces créances ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation et que la charge correspondante a donc déjà été supportée. Pour ce faire, les provisions qui ont été comptabilisées de 2014 à 2020, au compte 6817, seront reprises en 2022 au compte 7817 (en produits).

Les créances concernées seront comptabilisées en charge dans les natures comptables 6541 (créances irrécouvrables).

ETATS	6541
4199870033	1 582,40 €
4887060533	1 818,46 €
TOTAL	3 400,86 €

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'admettre en non-valeur l'ensemble des titres inhérents aux montants ci-dessus, pour une valeur globale de 3 400,86 €.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Je propose la délibération à vos voix. Y a-t-il des abstentions? Des votes « contre »? Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER : Et enfin l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune d'Asnièressur-Vègre pour l'installation d'un espace « Relais-Santé ».

30 – Attribution d'un fonds de concours à la Commune d'Asnières-sur-Vègre pour l'installation d'un espace "Relais-Santé"

Monsieur Daniel CHEVALIER: C'est ce que j'ai évoqué à l'instant. C'est une opération qui est menée par une commune. J'espère, très sincèrement, que d'autres communes, à l'exemple d'Asnières-sur-Vègre, pourront mener cette initiative qui est très intéressante. Asnières-sur-Vègre bénéficiait de Madame BARTHELAIX qui a un réseau et une connaissance. Je pense qu'elle sera tout à fait d'accord pour aider une autre commune qui pourrait être intéressée. Ce n'est pas notre souhait le plus profond, si je me projette dans le temps. Ce que nous voulons, c'est avoir des médecins sur le territoire, seulement, il ne faut pas rêver. Nous n'aurons pas de médecins sur le territoire avant de nombreuses années. Il y a à peu près 5 000 médecins généralistes qui partent en retraite tous les ans. Le recrutement est loin d'être à 5 000, et sur les 3 500 médecins qui sont recrutés, il y en a environ 1 500 qui restent. Il y a un déficit qui est énorme. Nous ne sommes pas prêts de le combler. Il va falloir trouver d'autres moyens. Nous entendons tous parler

du « numerus clausus » qui n'a plus lieu d'être, sauf que les universités n'ont pas eu de moyens supplémentaires. Il n'y a pas plus d'étudiants qui iront remplir la case « médecin généraliste ». Il faut aussi savoir que la médecine générale est une spécialité qu'il faut choisir aujourd'hui, et qu'elle n'est pas promue au sein des universités, ce qui est très curieux. Nos étudiants ne sont pas encouragés à devenir médecins généralistes, alors que nous avons un besoin énorme partout de ces médecins dans l'ensemble des territoires. Des opérations comme celles-ci sont les bienvenues, même si nous savons bien qu'il faudra au bout du fil un médecin quand même. Aujourd'hui, cela fonctionne. Il est proposé que la Communauté de communes accompagne, pour une année, la commune d'Asnières-sur-Vègre à hauteur de 5 000 euros.

Le Conseil Communautaire a été informé par la Commune d'Asnières-sur-Vègre de l'installation d'un espace "Relais-Santé" dans les locaux de l'ancienne cantine scolaire, avec notamment deux postes de téléconsultations, pour des rendez-vous programmés d'une part et non-programmés ou sans médecin traitant d'autre part.

Cette installation a nécessité des investissements pour lesquels une demande de subvention LEADER a été déposée par la commune d'Asnières. Elle sollicite également la Communauté de communes du Pays sabolien pour un fonds de concours de 5 000 euros afin de couvrir des frais liés à cette installation.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement, pour ce projet, d'un fonds de concours de 5 000 € pour 2022 à la commune d'Asnières-sur-Vègre.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Est-ce qu'il y a des observations?
 Est-ce qu'il y a des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération 31 est présentée par Pierre PATERNE. »

31 – Budget Primitif 2022 Budget annexe "Gestion des Déchets Ménagers"

Monsieur Pierre PATERNE: « Merci, Daniel. La numéro 31 concerne le budget annexe des déchets ménagers qui est régi sous la norme comptable M 4 et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 944 000 euros.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 Gestion des Déchets Ménagers de la Communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 944 000,00 €.

Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M4.

Les dépenses suivantes : - 4 944 000,00 €

En investissement :

. Acquisition de matériels (Bacs jaunes, conteneurs...) & travaux 672 000,00 € . Frais d'insertion 2 649,25 € . Dépenses imprévues 3 259,78 € . Remboursement d'emprunts 30 000,00 € . Remboursement de l'avance financière au Budget Principal 500 000,00 € . Restes à réaliser dépenses de 2021 554 090,97 € . Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre) $10 000,00 \in \mathbb{C}$

Ce sont des écritures d'ordre

➤ En fonctionnement :

. Frais généraux	1 870 000,00 €
. Charges de personnels	831 000,00 €
. Autres dépenses	86 000,00 €
. Frais financiers	4 000,00 €
. Dépenses imprévues	114 000,00 €
. Amortissements des matériels (Écritures d'ordre)	267 000,00 € ②
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	- 3

Total des dépenses de fonctionnement = -3 172 000,00 €

Ces dépenses sont couvertes par des recettes identiques.

sont couvertes par les recettes suivantes : 4 944 000,00 €

> En investissement :

. Emprunts nouveaux	238 000,00 €
. Affectation du résultat de 2021	-€
. Résultats antérieurs de 2021	237 350,75 €
. Subventions et participations à recevoir	29 649,25 €
. Avance financière du Budget Principal	500 000,00 €
. Restes à réaliser recettes de 2021	500 000,00 €
. Amortissements des matériels (Écritures d'ordre)	267 000,00 € ②
Nous l'avions dans les dépenses tout à l'heure ;	
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	- 3

Total des recettes d'investissement = 1 772 000,00 €

Le total des recettes en investissement est de 1 772 000 euros. Il s'équilibre avec les dépenses d'investissement.

▶ En fonctionnement :

. Redevances des redevables (de nos habitants)	2 091 000,00 €
. Autres recettes (dont valorisation des produits)	225 000,00 €
Ce sont des recettes versées par les éco-organismes.	
. Subventions et participations à recevoir	468 000,00 €
. Reprise de provisions pour dépréciation des créances	37 000,00 €
. Atténuations de charges	3 162,95 €
. Autres recettes	229,60 €
. Résultats antérieurs de 2021	337 607,45 €
. Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre)	<u>10 000,00 €</u>
Nous l'avions dans le chapitre précédent.	

Total des recettes de fonctionnement = 3 172 000,00 €

Ce qui fait un total de recettes de fonctionnement de 3 172 000 euros. La Commission a émis un avis favorable à ce budget. »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers de la Communauté de communes du Pays sabolien.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Est-ce qu'il y a des questions? Pas de question. Je soumets à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Ce budget est adopté à l'unanimité. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « La numéro 32.

32 – Budget Primitif 2022 Budget annexe "Assainissement des eaux usées"

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 "Assainissement des eaux usées" de la Communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 009 809,42 €.

Il rappelle que ce budget est exprimé en hors taxes et qu'il est présenté selon la norme comptable M49. <u>Les dépenses suivantes :</u> - 5 009 809,42 €

Monsieur Pierre PATERNE: La délibération numéro 32 concerne le deuxième budget annexe de cette commission, c'est-à-dire celui de l'assainissement des eaux usées. C'est la norme comptable M 49 qui s'applique. Il s'équilibre à 5 009 809,42 euros.

> En investissement:

520 000,00 €
215 000,00 €
92 816,01 €
940 000,00 €
20 000,00 €
50 000,00 €
350 000,00 €
195 055,22 €
0€ ②
50 000,00 €
520 000,00 €

Ce qui fait un Total des dépenses d'investissement = - 3 158 871,23 €

. Amortissements des subventions reçues (Écritures d'ordre) 206 000,00 € ②

➤ En fonctionnement :

. Frais généraux	109 550,00 €
. Charges de personnels	45 000,00 €
. Entretien d'espaces verts	10 000,00 €
. Entretien réseaux et postes	165 000,00 €
. Entretien divers	25 000,00 €
. Entretien maintenance	5 000,00 €
. Frais financiers	193 000,00 €
. Dépenses imprévues	10 000,00 €
. Amortissements des immobilisations (Écritures d'ordre)	570 151,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	718 237,19 € ④

Ce qui fait un Total des dépenses de fonctionnement = -1 850 938,19 €

Toutes ces dépenses

sont couvertes par les recettes suivantes : 5 009 809,42 €

En investissement :

. Emprunts nouveaux	500 000,00 €
. Affectation du résultat de 2021	725 483,04 € <i>①</i>
. Excédent de fonctionnement capitalisé	0€
. Subventions	75 000,00 €
. Restes à réaliser recettes de 2021	0 € ②
. Intégration des frais d'études (Ecritures d'ordre)	520 000,00 €
Ce sont des écritures d'ordre, on les retrouve de l'autre côté	
. Remboursement des avances forfaitaires (Ecritures d'ordre)	50 000,00 €
. Amortissements des immobilisations (Écritures d'ordre)	570 151,00 € ③
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	718 237,19 € <i>④</i>

Total des recettes d'investissement = 3 158 871,23 €

➤ En fonctionnement :

. Redevances assainissement	1 216 000,00 €
. Résultat de fonctionnement reporté	426 348,19 €
. Autres recettes	2 590,00 €
. Amortissements des subventions	<u>206 000,00 €</u>

Total des recettes de fonctionnement = 1 850 938,19 €

La Commission a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur la présentation de ce budget. »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe "Assainissement des eaux usées" de la Communauté de communes du Pays sabolien.

- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Y a-t-il des questions? Une question! Oui Denis. »
- Monsieur Denis ROCHER: « Oui. À quoi correspond le montant de 520 000 euros d'études? »
- Monsieur Pierre PATERNE: « Ce sont les schémas directeurs qui sont engagés sur la collectivité. Il y a les schémas directeurs des communes de Vion, Solesmes et Sablé-sur-Sarthe qui sont engagés. Ceux de Solesmes et Sablé-sur-Sarthe doivent arriver à expiration en juin 2022. Celui de la commune de Vion est arrivée à expiration. La collectivité engagera d'autres schémas directeurs sur les neuf autres communes qui nous restent sur le territoire. Les marchés vont être passés dans le courant de l'année 2022. »
- Monsieur Denis ROCHER: « D'accord. Juste pour mon information, c'est quoi un schéma directeur? »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « C'est l'organisation, au préalable, de ce qu'est l'assainissement. Cela s'apparente à un PLU au niveau de l'assainissement. C'est obligatoire. L'état nous conditionne de faire ces schémas directeurs. En leur absence, nous n'aurons plus aucune autorisation de délivrer des permis de construire. »
- Monsieur Pierre PATERNE : « Un schéma directeur est une photo à un instant T de notre réseau d'assainissement. »
- Monsieur Denis ROCHER: « D'accord. Je suppose que c'est sous-traité. »
- Monsieur Pierre PATERNE : « Au regard de la complexité des travaux qui sont spécifiques, je ne crois pas que nous ayons d'autres choix. »
- Monsieur Denis ROCHER: « Merci. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « C'est important de se faire préciser les choses. »

- Monsieur Pierre PATERNE: « Si je peux appuyer le propos, en fonction du résultat de ces schémas directeurs, nous établirons les priorités des travaux sur nos réseaux d'assainissement. C'est-à-dire que nous ne ferons pas de travaux X, Y parce que c'est le Maire ou la commune d'à côté. C'est le résultat des schémas directeurs qui vont prioriser nos travaux. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Je soumets la délibération à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Elle est adoptée à l'unanimité. Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 33. »

33 – Conventions d'installations de conteneurs semi-enterrés

Monsieur Pierre PATERNE: « La délibération numéro 33 concerne des conventions classiques d'installation de conteneurs semi-enterrés. Nous les passons régulièrement. Ce sont des conventions technique, financières et d'usage des conteneurs semi-enterrés. Celle-là concerne le quartier de Montreux à Sablé-sur-Sarthe. Nous avions déjà voté les modalités financières et techniques de ces conteneurs. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité, pour cette implantation de conteneurs. »

Dans le cadre de ses compétences "collecte et traitement des déchets ménagers" et conformément à son règlement de collecte (Arrêté du Président N° 001-2017), la Communauté de communes assure la collecte des ordures ménagères et des emballages multimatériaux en porte à porte et la collecte du verre en apport volontaire par le biais des conteneurs aériens.

Localement, pour répondre à des demandes ponctuelles, et sur accord de la Communauté de communes, ces principes de collecte peuvent être modifiés. Ainsi, il peut être envisagé avec le porteur du projet (aménageur, commune...) la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères, les emballages multimatériaux et le verre.

Le financement et les modalités techniques d'installation de ces conteneurs semi-enterrés ont fait l'objet d'une convention type le 9 avril 2021 (Délibération n° CdC-063-2021).

Sarthe Habitat a un nouveau projet à l'ex-foyer de la piscine - avenue de Montreux à Sablé-sur-Sarthe. Au regard de la délibération citée, il convient de valider les conventions indiquant les modalités d'implantation, de pose, de collecte, d'entretien, de nettoyage et de financement des conteneurs semi-enterrés.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes des conventions jointes :
 - Convention technique, financière et d'usage des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers « avenue de Montreux » à Sablé-sur-Sarthe.
 - Convention de mise à disposition de terrain communal pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Y a-t-il des questions? Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre » ?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 34. »

34 – Convention de collecte séparée des déchets diffus spécifiques des ménages

Monsieur Pierre PATERNE: « La délibération numéro 34 concerne une convention de collecte séparée des « déchets diffus spécifiques des ménages ». Qu'appelle-t-on « un déchet diffus spécifique des ménages »? Ce sont tous nos pots de peinture, toutes nos bouteilles de white-spirit, toutes ces collectes de contenants pour lesquelles notre nouvelle cadre, qui est arrivée dans le service, a approfondi le sujet. Nous pouvons la remercier, il y avait de l'argent à gagner, et, surtout, à améliorer notre tri. À partir de maintenant, quand vous déposerez des pots de peinture et autres à la déchetterie, ces contenants seront triés et recyclés. Plutôt que la collectivité paie une charge supplémentaire, nous toucherons de l'argent des éco-organismes. C'est donc un bénéfice pour la collectivité. J'espère avoir été clair. Je vous donne un exemple. Un artisan qui amènerait 50 pots de peinture de 20 kilos serait refusé. Cette convention a eu un avis favorable à l'unanimité de la Commission. »

Monsieur le Président informe que pour permettre la reprise de la collecte séparée des Déchets Diffus Spécifiques des ménages sur la déchèterie intercommunale, la collectivité doit signer une convention avec l'éco-organisme ECODDS.

Les pouvoirs publics ont donné l'agrément à l'organisme coordonnateur de la filière ECODDS, depuis le 20 avril 2013, dont les missions principales sont de prendre directement en charge la gestion et la valorisation des déchets diffus spécifiques, c'est-à-dire leur collecte, leur regroupement, leur traitement, mais aussi les coûts de l'ensemble des prestations associées.

La convention de collecte séparée des Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS) fixe les conditions juridiques, techniques et financières entre ECODDS et la collectivité qui a mis en œuvre un dispositif de collecte séparée des DDS sur sa déchèterie.

Les conditions prévues dans la convention sont :

- <u>Engagement de la collectivité :</u> collecter séparément et remettre à EcoDDS, les DDS apportés selon les règles fixées par l'éco-organisme.
- Engagements de l'éco-organisme :
 - Mise à disposition des contenants gratuitement pour la collecte séparée des déchets.
 - o Mise à disposition d'un kit de communication.
 - o Prise en charge en nature de la formation des agents de déchetterie.
 - o Engagement à procéder à l'enlèvement des contenants.
 - Soutiens EcoDDS.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'adhésion à ECODDS;
- d'approuver les termes de la convention et ses annexes ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et ses annexes.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Merci.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci pour cette initiative en tout cas des services.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Je vous propose que de la délibération 35 à la délibération 41 nous épargnions la voix de mon vice-président, puisqu'il s'agit du même type de délibération. Cela dit, nous allons lister les délibérations concernées, ce qui n'empêchera pas de répondre à vos questions, et, si vous n'y êtes pas opposés, de pouvoir prendre un avis sur un seul vote pour ces demandes d'arrêtés d'autorisation de rejet. »

35 – Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise ALIMAB

Monsieur Pierre PATERNE: « Je vais vous lire la première délibération. Elles sont identiques jusqu'à la 41. Elles concernent des arrêtés d'autorisation de rejet pour différentes entreprises que je vais vous citer par la suite. Ces entreprises rejettent leurs effluents dans notre réseau collectif d'assainissement. Elles ont l'obligation de nous fournir des analyses sur leur rejet, sur les pH, les températures d'eau et autres critères. Ce qui n'interdit pas la collectivité de faire des analyses inopinées de leur rejet. C'est une obligation des collectivités. Les entreprises concernées sont: ALIMAB, BUISARD, KALHYGE (anciennement Régie linge), LDC GRAND FROID, MANE, MK AUTOMOTIVE et POCLAIN TECHNICAST. Ces six délibérations sont identiques. Il n'y a que le nom de l'entreprise qui change. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité. »

Monsieur le Président expose que la société ALIMAB, compte tenu de la qualité des eaux rejetées au réseau public d'assainissement collectif, souhaite disposer d'un arrêté d'autorisation de rejet de la collectivité.

L'arrêté est délivré pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. L'industriel s'acquittera de la redevance d'assainissement selon la qualité de son rejet.

L'industriel s'engage à mettre en œuvre un prétraitement de ses effluents, avant rejet au réseau public d'assainissement, pour corriger la température, le Ph, ... si besoin.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter les termes de cet arrêté d'autorisation de rejet et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit arrêté.

Délibération adoptée par 38 votes "Pour", 2 votes "Contre" et 1 abstention.

36 - Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise BUISARD

Monsieur le Président expose que la société BUISARD, compte tenu de la qualité des eaux rejetées au réseau public d'assainissement collectif, souhaite disposer d'un arrêté d'autorisation de rejet de la collectivité.

L'arrêté est délivré pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. L'industriel s'acquittera de la redevance d'assainissement selon la qualité de son rejet.

L'industriel s'engage à mettre en œuvre un prétraitement de ses effluents, avant rejet au réseau public d'assainissement, pour corriger la température, le Ph, ... si besoin.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter les termes de cet arrêté d'autorisation de rejet et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit arrêté.

Délibération adoptée par 38 votes "Pour", 2 votes "Contre" et 1 abstention.

37 – Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise KALHYGE

Monsieur le Président expose que la société KALHYGE, compte tenu de la qualité des eaux rejetées au réseau public d'assainissement collectif, souhaite disposer d'un arrêté d'autorisation de rejet de la collectivité. L'arrêté est délivré pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. L'industriel s'acquittera de la redevance d'assainissement selon la qualité de son rejet.

L'industriel s'engage à mettre en œuvre un prétraitement de ses effluents, avant rejet au réseau public d'assainissement, pour corriger la température, le Ph, ... si besoin.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter les termes de cet arrêté d'autorisation de rejet et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit arrêté.

Délibération adoptée par 38 votes "Pour", 2 votes "Contre" et 1 abstention.

38 – Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise LDC GRAND FROID

Monsieur le Président expose que la société LDC GRAND FROID, compte tenu de la qualité des eaux rejetées au réseau public d'assainissement collectif, souhaite disposer d'un arrêté d'autorisation de rejet de la collectivité.

L'arrêté est délivré pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. L'industriel s'acquittera de la redevance d'assainissement selon la qualité de son rejet.

L'industriel s'engage à mettre en œuvre un prétraitement de ses effluents, avant rejet au réseau public d'assainissement, pour corriger la température, le Ph, ... si besoin.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter les termes de cet arrêté d'autorisation de rejet et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit arrêté.

Délibération adoptée par 38 votes "Pour", 2 votes "Contre" et 1 abstention.

39 – Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise MANE

Monsieur le Président expose que la société MANE, compte tenu de la qualité des eaux rejetées au réseau public d'assainissement collectif, souhaite disposer d'un arrêté d'autorisation de rejet de la collectivité.

L'arrêté est délivré pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. L'industriel s'acquittera de la redevance d'assainissement selon la qualité de son rejet.

L'industriel s'engage à mettre en œuvre un prétraitement de ses effluents, avant rejet au réseau public d'assainissement, pour corriger la température, le Ph, ... si besoin.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter les termes de cet arrêté d'autorisation de rejet et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit arrêté.

Délibération adoptée par 38 votes "Pour", 2 votes "Contre" et 1 abstention.

40 - Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise MK AUTOMOTIVE

Monsieur le Président expose que la société MK AUTOMOTIVE, compte tenu de la qualité des eaux rejetées au réseau public d'assainissement collectif, souhaite disposer d'un arrêté d'autorisation de rejet de la collectivité.

L'arrêté est délivré pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. L'industriel s'acquittera de la redevance d'assainissement selon la qualité de son rejet.

L'industriel s'engage à mettre en œuvre un prétraitement de ses effluents, avant rejet au réseau public d'assainissement, pour corriger la température, le Ph, ... si besoin.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter les termes de cet arrêté d'autorisation de rejet et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit arrêté.

Délibération adoptée par 38 votes "Pour", 2 votes "Contre" et 1 abstention.

41 – Arrêté d'autorisation de rejet de l'entreprise POCLAIN TECHNICAST

Monsieur le Président expose que la société POCLAIN TECHNICAST, compte tenu de la qualité des eaux rejetées au réseau public d'assainissement collectif, souhaite disposer d'un arrêté d'autorisation de rejet de la collectivité.

L'arrêté est délivré pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. L'industriel s'acquittera de la redevance d'assainissement selon la qualité de son rejet.

L'industriel s'engage à mettre en œuvre un prétraitement de ses effluents, avant rejet au réseau public d'assainissement, pour corriger la température, le Ph, ... si besoin.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter les termes de cet arrêté d'autorisation de rejet et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit arrêté.

- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci Pierre. Y a-t-il des guestions? »
- Madame Blandine LÉTARD : « Oui. Je souhaite savoir si la collectivité a déjà effectué des prélèvements pour analyse. Est-ce que vous en faites régulièrement quelle que soit l'entreprise ? »
- Monsieur Pierre PATERNE: « A ma connaissance, et sous réserve, non. Cela n'est jamais arrivé. Si nous n'avons pas d'alerte d'un tiers, ou à la lecture des résultats que l'entreprise nous fournit, nous n'avons pas nécessairement à faire des analyses, mais nous ne nous l'interdisons pas. Ai-je répondu à ta question ? »
- Madame Blandine LÉTARD : « Oui. »
- Madame Geneviève POTIER: « Quelle est la périodicité de cette fourniture d'analyses par les entreprises? »
- Monsieur Pierre PATERNE : « Bonne question. Je te répondrai après. Je ne sais pas. Je n'ai pas le délai. »
- Monsieur Denis ROCHER: « Si je peux me permettre, dans les documents, c'est marqué semestriel. C'est semestriel, c'est mentionné dans le document. De surcroît, ils ne sont pas tous identiques puisque celui de POCLAIN est un peu différent, puisqu'il y a un abattement de 30 % sur les rejets, sur les quantités d'eau consommées. »
- Monsieur Pierre PATERNE : « Merci, Denis pour l'information. Y a-t-il d'autres questions sur le sujet ? »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Oui, deux votes « contre » et une abstention. Merci.

La délibération est adoptée par 38 votes « pour », 2 votes « contre » et 1 abstention. Merci.

Délibération adoptée par 38 votes "Pour", 2 votes "Contre" et 1 abstention.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 42. »

42 – Concession du service public d'assainissement collectif des communes d'Auvers-le-Hamon et Parcé-sur-Sarthe Choix du délégataire

Monsieur Pierre PATERNE: « La délibération numéro 42 concerne une DSP pour les communes de Parcésur-Sarthe et Auvers-le-Hamon. Les contrats avec ces deux collectivités arrivaient à expiration et nous avons lancé un marché public pour le choix du délégataire. La Commission a retenu la société STGS. Ce délégataire exerçait déjà sur Parcé-sur-Sarthe précédemment. Il exercera dorénavant sur la commune d'Auvers-le-Hamon. Le marché a été plutôt favorable, sur la commune de Parcé-sur-Sarthe, parce qu'il est un peu à la baisse par rapport au marché précédent, mais ne l'a pas été sur la commune d'Auvers-le-Hamon, puisque nous devons subir une augmentation d'environ 20 %, de mémoire. Nous avons une explication. Sur le marché précédent, la CFE n'était pas prise en compte dans le marché de la commune d'Auvers-le-Hamon. Le nouveau délégataire est obligé de la prendre en compte, ce qui explique en partie cette augmentation. Nous sommes aussi assez satisfaits parce que des panneaux photovoltaïques seront installés sur Auvers-le-Hamon. C'est inclus dans le marché, et à la charge du prestataire. Nous pourrons produire 18 % de l'électricité nécessaire au fonctionnement de la station. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité. »

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 25 juin 2021, de déléguer le service public d'assainissement collectif des communes d'Auvers-le-Hamon et Parcé-sur-Sarthe dans le cadre d'un contrat de concession.

Monsieur le Président informe que la procédure de délégation du service public est arrivée à son terme. Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité habilitée à signer la convention, saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé.

Les quatre candidats VEOLIA EAU, SUEZ EAU France, STGS et SAUR ont présenté leur offre à la commission le 19 janvier 2022.

Le rapport de la commission listant les entreprises ayant présenté une offre, l'analyse de celles-ci, les motifs du choix et l'économie générale du contrat ont été communiqués aux membres du Conseil Communautaire.

La commission a jugé que la société STGS a remis l'offre technico-économique la plus avantageuse permettant d'assurer la qualité et la continuité du service.

Le contrat concerne la gestion et la continuité du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Auvers-le-Hamon et Parcé-sur-Sarthe pour une durée de 5 ans et 8 mois du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2027.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le choix de la société STGS comme concessionnaire du service public d'assainissement collectif des communes d'Auvers-le-Hamon et Parcé-sur-Sarthe;
- d'approuver le projet de contrat de concession et son économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public avec la société STGS et toutes pièces afférentes à cette affaire.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Y a-t-il des questions? Denis. »
- Monsieur Denis ROCHER: « Justement, j'avais une question parce que je ne comprends pas trop comment fonctionne l'annexe qui résume l'ensemble des paramètres de chaque entreprise qui s'est positionnée. Je pensais que nous avions un cahier des charges identique pour tout le monde. Visiblement, ils ne sont pas tous d'accord sur le nombre d'abonnés et sur le volume assujetti. C'est assez étonnant parce que, à la base, ils ont tous les mêmes informations et ils devraient tous se positionner sur les mêmes quantités de personnes à traiter. Cela me fait penser que le périmètre pris en compte par chaque société n'est pas le même. De surcroît, regardant les mètres cubes par habitant qui sont annotés par les sociétés, STGS est à 79,1 m³. Il remporte évidemment le marché, puisque c'est celui qui a le nombre de mètres cubes par

- habitant le plus bas. Cela semble assez logique d'être le moins cher quand on a le moins de mètres cubes à traiter. »
- Monsieur Pierre PATERNE: « Je n'ai pas d'explication sur cette différence de facture. Par rapport à ces marchés publics, à leur objectivité, et à l'attribution à la société STGS, nous sommes soumis à des contraintes législatives. Un bureau d'études avait travaillé sur le sujet. Une commission d'appel d'offres public a travaillé sur le sujet. Effectivement, c'est la société STGS qui a été retenue. »
- Monsieur Denis ROCHER: « J'entends bien mais cela ne solutionne pas mon interrogation. Je suppose que nous avons un bureau d'études qui va établir le cahier des charges. Nous le payons pour cela, si j'ai bien compris. De surcroît, les entreprises qui répondent n'ont pas le même cahier des charges. C'est assez surprenant. Quand je fais un appel d'offres, le cahier des charges est le même pour tout le monde. »
- Monsieur Jean-François ZALESNY: « Pour avoir participé à la Commission, je peux donner une précision concernant les mètres cubes. Ils sont peut-être différents sur l'analyse, mais ce que nous avons regardé c'est le prix de revient du mètre cube par habitant. C'est sur ce prix que nous avons travaillé. »
- Monsieur Denis ROCHER: « Ils n'ont pas le même. »
- Monsieur Jean-François ZALESNY: « La première fois qu'on l'avait évoqué, nous étions partis sur 120 m³, puis sur 90 m³. Et au final, sur l'analyse, nous avons travaillé au mètre cube traité. Peu importe 120 ou 90 m³, il suffit de faire la division. Par rapport au cahier des charges, il est peut-être un peu différent, mais ce qui a été pris en compte, c'est le résultat. Quand nous faisons un appel d'offres, nous recevons les dossiers et nous traitons les dossiers arrivés. »
- Monsieur Pierre PATERNE : « Nous avons travaillé sur une facture type à 120 m³. »
- Monsieur Denis ROCHER: « Ils n'ont pas tous pris le même. »
- Monsieur Jean-François ZALESNY: « En fait ce qui revient à dire 120 m³ ou 90 m³, la différence, c'est le prix de revient au mètre cube qui nous intéressait. La société STGS, si elle traite 79 m³, elle a fait le marché le plus bas. À la limite, c'est elle qui se fait avoir puisqu'en fait, pour finir, plus nous avons de mètres cubes, plus ils touchent. Il n'y avait pas de question là-dessus. STGS travaillait déjà avec Parcé-sur-Sarthe. Honnêtement, c'était ce qu'il y avait de plus avantageux pour nous. Ils connaissaient déjà l'assainissement sur Parcé-sur-Sarthe, et le tarif était particulièrement compétitif. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci, Jean-François. Michel. »
- Monsieur Michel GENDRY: « En fait, ce qui est important dans ce marché, c'est que tous les volumes d'eaux usées produits soient traités. Cela ne veut pas dire que STGS va en traiter moins qu'un autre. »
- Monsieur Denis ROCHER: « J'entends bien, mais c'est sur l'obtention du marché que je m'interroge. Je suppose qu'il ne va pas y avoir une dérivation à l'entrée de la station des eaux pour traiter que ce qu'il a été prévu de traiter. J'imagine. C'est juste sur la notion de cahier des charges où j'ai l'impression, à sa lecture, et en comparant tous les éléments, qu'ils ne répondent pas tous à la même question. C'est surtout cela qui m'interroge. À la base, nous payons un organisme pour faire ce cahier des charges. Il devrait le faire à mon sens au moins de façon équitable pour tout le monde. »
- Monsieur Pierre PATERNE: « Sur le fond, il n'y a aucune inquiétude à avoir par rapport au sérieux de STGS. Nous avons travaillé avec eux sur deux durées de marché. Nous les connaissons. Bien sûr sur la forme, effectivement, il y a peut-être question sur la manière dont sont calculés les m³. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Je ne pense pas qu'il y ait de question. Au départ, ils ont tous le même cahier des charges que nous leur fournissons. Dans leurs réponses, ils ont des méthodes et des calculs. Ils nous proposent eux-mêmes leurs cahiers des charges qui sont différents, mais à partir du moment où nous tenons compte du prix unitaire, c'est tant mieux ou tant pis pour eux. Si vraiment STGS nous propose un prix très bas, il aura à l'assumer, quelles que soient les charges qu'il entrevoit. »
- Monsieur Denis ROCHER: « S'il ne revient pas avec un avenant dans quelques temps! »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Non. Nous voyons déjà ce qu'ils font, sur Parcé-sur-Sarthe en particulier.
- Monsieur Denis ROCHER: « D'accord. Merci. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Je soumets la délibération à vos voix.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention Y a-t-il des votes « contre » ?

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité (1 abstention).

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 43, Pierre. »

43 – Désignation des représentants du Syndicat d'Alimentation en eau potable L'Aunay La Touche - Modification

Monsieur Pierre PATERNE: « La numéro 43, notre président ne peut pas la présenter puisqu'il est le président de ce syndicat. Elle concerne une représentation au niveau de la commune Asnières-sur-Vègre. C'est Vincent DAVIÈRE qui est titulaire, et Marie-Dominique RABINEAU, suppléante. Je pense que cela fait suite à la démission de Monsieur Michel LHERAULT. »

Monsieur le Président rappelle que la compétence « Eau Potable » est transférée à la Communauté de Communes du Pays sabolien depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il indique qu'il convient d'élire 10 nouveaux délégués (5 membres titulaires et 5 membres suppléants), le choix pouvant se porter sur l'un des membres du Conseil Communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une Commune membre pour le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable L'Aunay La Touche.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner un nouveau membre suite à la démission de Monsieur Michel LHERAULT (Commune d'Asnières-sur-Vègre) comme suit :

Commune	Titulaires	Suppléants
Asnières-sur-Vègre	Vincent DAVIÈRE	Marie-Dominique RABINEAU
Auvers-le-Hamon	Benoît RAGAIGNE	Fernand LEROY
Avoise	Serge BASNIER	Jean-Louis MORIN
Dureil	Joël ETIEMBRE	Corinne KALKER
Parcé-sur-Sarthe	Michel GENDRY	Alain BRUANT

Abroge la délibération n° CdC-146-2020 du 29 juillet 2020.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien, merci.
 Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 44. »

44 – Désignation des représentants du Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable Sarthe et Loir (SMAEP) - Modification

Monsieur Pierre PATERNE: « La délibération numéro 44 concerne la désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable Sarthe et Loir. C'est une modification puisque le mode de représentation des communes n'a pas été discuté et par défaut, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires, et pour la Communauté de communes du Pays sabolien, 2 délégués titulaires, par commune, dont elle assure la représentation substitution. L'assemblée délibérante est donc composée de 30 membres titulaires. Le quorum est de 16 membres pour délibérer valablement. Vous avez les personnes titulaires et suppléantes qui sont listées pour les différentes communes. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité. »

Monsieur le Président expose que le SMAEP Sarthe et Loir est composé de 15 communes. La Communauté de communes du Pays sabolien a pris les compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Cela a eu pour conséquence de transformer les statuts du syndicat intercommunal en syndicat mixte, par l'adhésion de la Communauté de communes du Pays sabolien.

Le mode de représentation des communes n'a pas été discuté et par défaut, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et pour la Communauté de communes du Pays sabolien, 2 titulaires par commune dont elle assure la représentation substitution.

L'assemblée délibérante est donc composée de 30 membres titulaires. Le quorum est de 16 membres pour délibérer valablement.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le SMAEP Sarthe et Loir à modifier ses statuts et de représenter chaque commune par un membre titulaire et un membre suppléant. La commune dont le président du SMAEP Sarthe et Loir est élu est représentée par trois membres. L'assemblée délibérante sera composée des 13 membres titulaires suivants :

Commune	Titulaires	Suppléants
Bouessay	Monsieur Christophe FREUSLON	Monsieur Mickaël LAMY
Courtillers	Monsieur Serge DELOMMEAU	Monsieur Dominique LEROY
Juigné-sur-Sarthe	Monsieur Daniel CHEVALIER	
	Madame Laurence BATAILLE	Monsieur Bruno LOUATRON
Le Bailleul	Monsieur Philippe BOURGOIN	Monsieur Denis FEVRIER
Louailles	Madame Martine CRNKOVIC	Monsieur Jean-Pierre COUET
Notre Dame du Pé	Monsieur Bruno CHAPLET	Monsieur Claude DAVY
Pincé	Monsieur Robin COCONNIER	Madame Nicole FOUCAULT
Précigné	Monsieur Philippe DESBROSSES	Monsieur Arnaud de PANAFIEU
Sablé-sur-Sarthe	Monsieur Adrien LE DRÉAU	Monsieur Jean-Pierre FERRAND
Solesmes	Monsieur Pascal LELIÈVRE	Madame Myriam LAMBERT
Souvigné-sur-Sarthe	Monsieur Pascal CORVOISIER	Monsieur Pascal ROUSSEAU
Vion	Monsieur Daniel REGNER	Madame Brigitte TÊTU-EDIN

Abroge la délibération n° CdC-274-2020 du 18 décembre 2020.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Si vous l'acceptez, je ferai une petite explication, en tant que Président. Lors de nos précédentes séances du SMAEP, nous avons eu énormément de mal à avoir le quorum, puisque, plusieurs fois, il a fallu réunir des membres et retourner chez soi, ce qui est particulièrement désagréable. Tous les membres titulaires, les deux membres titulaires devaient être présents, donc le quorum calculé sur la moitié était encore beaucoup trop important. Aujourd'hui, nous avons décidé de n'avoir qu'un seul membre titulaire, donc le quorum est de la moitié, ce qui nous sera beaucoup plus

favorable, sauf pour la commune de Juigné-sur-Sarthe, la commune du Président étant représentée par lui-même et un membre. C'est une proposition que j'ai faite. Il faut que le Président ne soit pas au sein de ce syndicat pour défendre sa commune. Il gère l'ensemble et doit veiller à ce que l'ensemble soit équilibré. S'il y a un membre qui, comme les autres, joue le rôle de celui qui défend les intérêts de sa commune, il faut que cela soit un autre membre. Dans ce sens-là, les membres ont accepté ce fonctionnement à l'unanimité.

Je soumets la délibération à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous passons à la délibération numéro 45. C'est Antoine qui nous la présente. »

45 – Contributions 2022 aux établissements publics dans le cadre de la GEMAPI

Monsieur Antoine d'AMÉCOURT: « La délibération numéro 45 concerne la GEMAPI. Depuis 2018, nous avons la compétence GEMAPI. Lors des conseils précédents, nous nous étions posés la question de savoir si nous mettions en œuvre une taxe. Pour l'instant, c'est sur le budget de la Communauté de communes avec les adhésions des syndicats de rivières. En raison de l'augmentation des impôts que nous avons vue précédemment, en Bureau des Maires et, à l'unanimité, en Commission, nous nous sommes dits que nous n'allions pas la mettre en œuvre cette année et que nous continuerions à travailler comme les années précédentes. Le budget ne change pas. Il est de 130 000 euros. C'est ce qui arrive dans le budget de la Communauté de communes par les syndicats de rivières. »

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays sabolien, en sa qualité de membre des établissements publics ci-dessous, va verser au titre de l'exercice 2022 les participations suivantes :

	BP 2021	<u>BP 2022</u>
- Syndicat de bassin ENTRE MAYENNE ET SARTHE : ⇔ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	120 000 €	120 000 €
- Syndicat mixte LA VÈGRE DEUX FONTS et GÉE : ♥ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	6 200 €	6 200 €
- Syndicat du BASSIN DE LA SARTHE : ♥ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	2 600 €	2 600 €
- Pour l'ARGANCE (Convention avec le Pays Fléchois) : ∜ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	-	-
- Syndicat BASSES VALLÉES ANGEVINES ET ROMME : ∜ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	-	-
- Syndicat mixte SARTHE EST AVAL UNIFIÉ : ♥ provision en attente de l'appel de la cotisation statutaire	-	-
- Réserve:	1 200 €	1 200 €
Total	120,000 €	120,000 6
Total	<u>130 000 €</u>	<u>130 000 €</u>

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire d'autoriser le versement de ces contributions 2022 aux différents établissements publics, dans la limite des montants inscrits supra.

(Monsieur Daniel CHEVALIER ne prend pas part au vote)

- Madame Martine CRNKOVIC: « Je peux préciser une chose, au moment où on a pris la compétence, où la Communauté de communes a payé les cotisations aux syndicats à la place des communes qui étaient adhérentes avant, ont vu leurs attributions de compensation baisser d'autant. Ce n'est pas une charge supplémentaire. »
- Monsieur Antoine d'AMÉCOURT: « Je pense que vous vous souvenez tous que nous avions dit que nous mettrions peut-être en œuvre un taux à cette taxe pour que cela ne soit plus pris sur le budget de la Communauté de communes. En Bureau des Maires et en Commission environnement, nous avons validé que, en tout cas pour cette année, nous restions sur le fonctionnement habituel, en restant sur le système de 2021. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Merci. Y a-t-il des observations sur cette mécanique? Je rappelle simplement Martine tu avais raison de faire cette remarque que, si nous la mettions en œuvre, cela nous obligerait, si on veut aller jusqu'au bout des choses, à reverser aux communes l'équivalent de ce que nous avons de l'attribution de compensation. »
- Monsieur Antoine d'AMÉCOURT : « Si on la mettait en œuvre ! »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Bien sûr si on la mettait en œuvre. Je soumets la délibération à vos voix. Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 46. C'est Jean-François qui nous la présente. »

46 – Avenant à la convention de partenariat pour l'organisation des visites groupées avec l'association Patrimoine d'Asnières

Monsieur Jean-François ZALESNY: « Merci, Président. Comme chaque année, je reviens vers vous aux vacances de printemps avec le Manoir de la Cour, dont d'ailleurs, je signale l'ouverture ce samedi et ce dimanche. N'oubliez pas de visiter une maison du XIIIème siècle avec un Manoir comme vous ne l'aurez jamais vu, puisque tout va être aménagé, la chambrée et la salle des plaids. Vous pourrez même voir l'organisation des repas. N'hésitez pas, samedi à 14 heures. Un avenant à la convention de partenariat pour l'organisation des visites groupées avec l'association du Patrimoine d'Asnières, avec qui nous travaillons, définit l'organisation des visites guidées du village par l'association et des visites guidées du Manoir. Jusqu'à maintenant, il y avait des visites non guidées, mais il n'y avait pas particulièrement de monde. Nous avons regroupé cela. Aujourd'hui, c'est une visite guidée du village et une visite guidée du Manoir. La durée totale de la visite doit être d'environ 2h, et se décompose en 1h15 pour la visite guidée du village et 45 minutes pour la visite guidée du Manoir. Le prix de la prestation est de 7 euros par personne pour des groupes de plus de 20 personnes. La visite est gratuite pour le chauffeur et un accompagnant. Les recettes sont divisées de la manière suivante, 4 euros pour l'association du patrimoine d'Asnières et 3 euros pour le Manoir de la Cour, au prorata du temps passé, 1 heures 15 et 45 minutes. La Commission a bien entendu donné un avis favorable. »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de modifier la délibération du 13 février 2020, qui définit les conditions d'organisation des visites groupées du village d'Asnières et du Manoir de la Cour. Les conditions sont simplifiées pour ne conserver que les visites guidées du Manoir de la Cour et du village au tarif de 7 € par personne.

	Visite guidée du village par l'association et visite guidée au Manoir
Tarifs	Pour les groupes de plus de 20 personnes la formule est de 7 € par personne. Pour les groupes de plus de 20 personnes, la visite est gratuite pour le chauffeur et un accompagnant.
	Pour les groupes de moins de 20 personnes, le tarif comprend un forfait de 90 € pour l'association du Patrimoine d'Asnières et de 3 € par personne pour le Manoir de la Cour
Répartition des recettes pour les groupes de plus de 20 personnes	Pour les groupes de plus de 20 personnes, la répartition est de 4 € pour l'Association Patrimoine d'Asnières et 3 € pour le Manoir de la Cour.
Organisation des visites	La durée totale de la visite doit être d'environ 2 heures, dont 1h15 pour la visite guidée du village et 45 minutes pour la visite guidée du Manoir

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat pour l'organisation des visites groupées du village d'Asnières-sur-Vègre et du Manoir de la Cour,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci, Jean-François. Y a-t-il des observations?
 Des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Elle est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 47. »

47 – Convention de partenariat pour l'organisation du mercredi des enfants et de la chasse au trésor dans le village

Monsieur Jean-François ZALESNY: « La délibération numéro 47 concerne l'organisation du mercredi des enfants de la chasse au Trésor dans le village. Pareil avec l'Association du Patrimoine d'Asnières. Cela s'est fait l'année dernière avec l'association du Patrimoine d'Asnières. Nous renouvelons l'opération. Le tarif du « Pass mercredi des enfants: atelier + visite enfants + chasse au trésor » est de 10 euros pour les enfants de plus 7 ans et de 8 euros pour les enfants de moins de 7 ans. Le tarif de la chasse au trésor seule est de 4 euros. La répartition des recettes est de 3 euros pour l'association du Patrimoine d'Asnières et de 5 euros pour le Manoir de la Cour, et, pour les enfants de plus de 7 ans, 3 euros pour l'association du Patrimoine d'Asnières et 7 euros pour le Manoir de la Cour. »

L'association Patrimoine d'Asnières et le Manoir de la Cour s'associent une deuxième année pour organiser une journée spéciale pour les enfants lors des mercredis de l'été. L'atelier du matin et la visite des enfants sont proposés par le Manoir de la Cour. La chasse au trésor dans le village est proposée par l'association Patrimoine d'Asnières. Les réservations et les encaissements sont centralisés au Manoir de la Cour. Les

modalités d'organisation et la répartition des recettes sont définies dans la convention de partenariat ci-jointe et résumées dans le tableau ci-dessous.

	Pass mercredi des enfants
Tarifs	Pass mercredi des enfants : atelier + visite enfants + chasse au trésor 10 € pour les enfants de plus de 7 ans 8 € pour les enfants de moins de 7 ans Chasse au trésor seule : 4 €
Répartition des recettes	Le Manoir de la Cour versera à l'association Patrimoine d'Asnières les recettes du Pass Mercredi des enfants, selon les modalités suivantes :
	-Pass mercredi des enfants pour les enfants de moins de 7 ans : 3 € pour l'association Patrimoine d'Asnières et 5 € pour le Manoir de la CourPass mercredi des enfants (plus de 7 ans) : 3 € pour l'association Patrimoine d'Asnières et 7 € pour le Manoir de la Cour.
	-Chasse au trésor seule : 4 € pour l'association Patrimoine d'Asnières

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de coorganisation annexé.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci, Jean-François.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 48. »

48 – Contrat de coorganisation des journées européennes de l'archéologie

Monsieur Jean-François ZALESNY: « C'est la coorganisation des journées européennes de l'archéologie. C'est toujours avec l'association du Patrimoine d'Asnières qui est très présente à Asnières, tout comme le Manoir de la Cour qui ne bougera pas. Les dépenses et les recettes de cet événement seront partagées selon les modalités du contrat que vous avez pu lire en pièce jointe. »

Le Manoir de la Cour et l'association Patrimoine d'Asnières s'associent pour l'organisation des Journées européennes de l'archéologie, programmées au Manoir de la Cour et dans le village d'Asnières-sur-Vègre le samedi 18 juin et le dimanche 19 juin 2022.

Les dépenses et les recettes de cet événement seront partagées selon les modalités du contrat de coorganisation ci-joint.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer le contrat de coorganisation annexé.

Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien, merci. Y a-t-il des abstentions ?

Des votes « contre »?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 49. »

49 – Contrat de coorganisation du spectacle "L'Avare" par le théâtre régional des Pays de la Loire

Monsieur Jean-François ZALESNY: « La délibération numéro 49 concerne le contrat de coorganisation du spectacle « L'Avare » par le théâtre régional des Pays de Loire, toujours avec l'association du Patrimoine d'Asnières. Les dépenses et les recettes de cet événement seront partagées selon les modalités du contrat que vous avez pu lire en pièce jointe. »

Le Manoir de la Cour et l'association Patrimoine d'Asnières s'associent pour l'organisation de la pièce de théâtre « L'Avare » par le Théâtre régional des Pays de la Loire, programmée dans la cour du Manoir le samedi 6 août 2022 à 20h30.

Les dépenses et les recettes de cet événement seront partagées selon les modalités du contrat de coorganisation ci-joint.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de coorganisation annexé.

Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci. Sur cet événement.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La délibération numéro 50. »

50 - Tarifs des évènements du Manoir de la Cour - Saison 2022

Monsieur Jean-François ZALESNY: « La délibération numéro 50 concerne la liste des prix des événements du Manoir de la Cour pour 2022. Les tarifs n'ont pas changé. Nous essayons de respecter les prix précédents et voir comment cela s'organise. Si vous allez demain à l'ouverture, vous aurez le programme de toute la saison. Vous pourrez lire le programme dans le « 17 à la Une ». Est-ce que vous avez des questions sur ces prix ? »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les tarifs suivants :

Evènement	Date	Prix/Personne
Weekend d'ouverture avec les Confréries de Coëtquen et de la Corneille.	Samedi 9 et dimanche 10 avril	Tarif plein : 5 € Tarif réduit : 3 € Gratuit moins de 7 ans
Ateliers enfants	Toute la saison	6 € tarif unique
Conférences	Toute la saison	4 € tarif unique
Atelier « zootrope » avec l'A2P72	Mercredi 13 avril	8 € tarif unique

	T	<u></u>
Rendez-vous du Moyen âge « Un manoir au XVe siècle » avec L'Alliance des Lions d'Anjou	Dimanche 24 avril	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
Rendez-vous du Moyen Age « La science et l'optique médiévale » avec la compagnie l'Ost à moëlle et l'atelier Malicot	Dimanche 29 mai	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
Les journées européennes de l'archéologie, en partenariat avec l'APA	Samedi 18 et dimanche 19 juin	Tarif plein : 2 € Gratuit moins de 18 ans
Rendez-vous du Moyen Age « La monnaie médiévale » avec AnimHisto	Dimanche 26 juin	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
Spectacle « Songe d'une nuit d'été » par la Houlala Cie	Samedi 9 juillet	Tarif plein : 8 € Tarif réduit : 6 € Gratuit moins de 7 ans
Pass « mercredi des enfants » : atelier + visite enfants + chasse au trésor dans le village	Tous les mercredis du 13 juillet au 24 août	10 € plus de 7 ans 8 € moins de 7 ans
Nuit des étoiles	Jeudi 21 juillet et mardi 2 août	Tarif plein 6 € Tarif réduit 4 € Gratuit moins de 7 ans
Spectacle de feu « Alienor » par la Cie Belizama	Samedi 23 juillet	Tarif plein : 8 € Tarif réduit : 6 € Gratuit moins de 7 ans
Campement au Manoir « Enquête médiévale au XVe siècle » avec la Confrérie de la Quintfeuille, La Maisnie de l'Hermine et les Heures de Bedford	Samedi 30 et dimanche 31 juillet	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
Spectacle « L'Avare » par le Théâtre Régional des Pays de la Loire	Samedi 6 août	Tarif plein : 10 € Tarif réduit : 8 € Tarif enfant : 6 € Gratuit moins de 7 ans
Campement au Manoir « XIe siècle : au temps de Guillaume Le Conquérant » avec Nessamelda et Milites Pagenses	Samedi 13 et dimanche 14 août	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans
Les journées européennes du patrimoine	Samedi 17 et dimanche 18 septembre	Tarif plein : 1 € Gratuit moins de 7 ans
Nuit des chercheurs (conférence + observation des étoiles)	Vendredi 23 septembre	Tarif plein 6 € Tarif réduit 4 €
Rendez-vous du Moyen Age « Vivre au XIIIe siècle » avec la compagnie l'Ost à moëlle	Samedi 24 et dimanche 25 septembre	Tarif plein : 6 € Tarif réduit : 4 € Gratuit moins de 7 ans

Le tournoi des petits sorciers	Dimanche 23 octobre	4 € tarif unique
Manoir de la Frousse, avec la Cie Phonèmes et le service animation jeunesse	Vendredi 28 et samedi 29 octobre	8 € enfant 5 € adulte accompagnant
Manoir de la Terreur, avec les Cie Phonèmes et la Houlala Cie et le service animation jeunesse	Dimanche 30 et Iundi 31 octobre	10 € tarif unique

Monsieur Daniel CHEVALIER: « C'est un très bon commercial. Je pense que la 50 et la 51, on peut les passer en même temps, Jean-François. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

51 – Manoir de la Cour – Tarifs des produits de la boutique

Monsieur Jean-François ZALESNY: « La délibération numéro 51, c'est pareil. Ce sont tous les objets que l'on vend en boutique. Il y a des produits barrés, des produits jaunes qui sont les nouveaux produits. Vous pouvez les voir à la boutique dès demain à 14 heures au Manoir de la Cour à Asnières-sur-Vègre. »

La délibération CdC-157-2021 du 25 juin 2021 est abrogée.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire les tarifs suivants :

Détails des produits	Prix de vente boutique
Figurines	
-Figurine Papo	7€
- Catapulte Papo	9,50 €
- Figurines en bois (chevaliers, dame de cœur)	4€
Accessoires	
- Epée mousse	9,90 €
- Heaume mousse	9,90 €
- Couronne mousse fée rose	7,50 €
- Bouclier mousse	9,90 €
- Bouclier bois	9,90 €
- Couronne tresse	4,90 €
- Couronne coiffe velours + voile	6,90 €
- Hénin	6,90 €
- Casque nasal	6,90 €
- Casque simple	6,90 €
- Heaume templier	7,90 €
- Casque bassinet	9,90 €
- Casque templier avec visière	9,90 €
- Epée bois avec étui	12,90 €
- Epée bois personnalisée	7,90€
- Poignard personnalisé	6€
- Épée bois simple	6,90 €
- Épée mousse Du Guesclin	9,90 €
- Bouclier mousse Du Guesclin	12,9 €
- Bouclier écu Sitaphy	12,9 €
- Fléau d'arme mousse	6€

- Arbalète en mousse	9,90 €
- Hache en bois	6,00 €
- Couteau en bois	5,00 €
- Epée « Black » L	9,90 €
- Epée "Historik-Fleur de Lys"	, 12,90 €
- Hallebarde	9,90 €
-Tour de tête « Historik » cuir- Marron-Noir	5,00 €
- Arbalète « Black » mini (3bouchons en liège)	6,90 €
- Arbalète « Rustik- S (2 flèches, sangle)	14,90 €
- Arbalète Sitpahy	19,90 €
- Arc enfant Kalid et Sitaphy	10,90 €
- Arc long bow	14,90 €
- Lance-pierres	6,90 €
- Ceinture porte épée	7,90 €
-Lance	9,90 €
-Le miroir de princesses	7,50 €
-Le milon de princesses	7,30 €
Jeux	
-160 stickers Princesse ou chevaliers	3€
-Puzzle 36 et 54 pièces Djeco	10€
-Puzzle 350 pces Histoire Djeco	14,90 €
-Puzzle observation Djeco	9,90 €
-Boîte à magnets « Carossimo »	14,90 €
-Jeu de cartes 7 familles	6,50 €
-Jeu Tempo chrono	6,50 €
-Jeux de cartes "Mistigriff"	6,50 €
-« Pop to play – Château médieval 3D »	12,90 €
-Maquette trébuchet	25 €
-Maquette baliste	12,90 €
-Maquette château fort	39 €
-Coffret maquillage Princesse	12,90 €
-Motifs à frotter "Les robes de Louna"	12,90 €
-Pochoirs "Chevaliers" et "Princesses"	5,90 €
-Décalcos "Petites histoires du Moyen Âge"	5,90 €
-La mérelle en bois	8,50 €
-La toupie médiévale	7,90 €
-Le cheval bâton à roulettes	15,90 €
-Le château à insectes	14,90 €
Comestibles boutique	
·	2.6
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons	2€
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne	4,50€
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans	4,50 € 5,00 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA	4,50 € 5,00 € 3,00 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire -Petite bouteille de jus de pomme (33 cl)	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 € 2 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire -Petite bouteille de jus de pomme (33 cl) -Rillettes porc 200g- Le Bœuf Fermier	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 € 2 € 6,50 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire -Petite bouteille de jus de pomme (33 cl) -Rillettes porc 200g- Le Bœuf Fermier -Rillettes créatives 200g- Le Bœuf Fermier	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 € 2 € 6,50 € 6,90 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire -Petite bouteille de jus de pomme (33 cl) -Rillettes porc 200g- Le Bœuf Fermier	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 € 2 € 6,50 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire -Petite bouteille de jus de pomme (33 cl) -Rillettes porc 200g- Le Bœuf Fermier -Rillettes créatives 200g- Le Bœuf Fermier -Confiture « Balade au jardin »	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 € 2 € 6,50 € 6,90 € 4,50 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire -Petite bouteille de jus de pomme (33 cl) -Rillettes porc 200g- Le Bœuf Fermier -Rillettes créatives 200g- Le Bœuf Fermier -Confiture « Balade au jardin »	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 € 2 € 6,50 € 6,90 € 4,50 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire -Petite bouteille de jus de pomme (33 cl) -Rillettes porc 200g- Le Bœuf Fermier -Rillettes créatives 200g- Le Bœuf Fermier -Confiture « Balade au jardin »	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 € 2 € 6,50 € 6,90 € 4,50 €
-Glaces en pot 70ml -EARL Courbetons -Sablés - Maison Drans et Sablésienne -Croq amours-Maison Drans -Jus de pomme et jus de poire APA -Jus Pomme + cassis, framboise ou poire -Petite bouteille de jus de pomme (33 cl) -Rillettes porc 200g- Le Bœuf Fermier -Rillettes créatives 200g- Le Bœuf Fermier -Confiture « Balade au jardin » -Tisanes artisanales – 15g -Tisanes Herbatica – 80g	4,50 € 5,00 € 3,00 € 3,50 € 2 € 6,50 € 6,90 € 4,50 €

- Sel aux épices médiévales	5,90 €
- Mélange pain d'épices bio avec recette	5,50 €
- Retour de chasse : thym, baies roses, genièvre,	6,50 €
poivre noir	
-Maniguette : poivre médiéval	6,50 €
-Poivre long	6,50 €
-Galanga	6,50 €
-Hypocras à faire soi-même	7,50 €
Mélange d'épices bio pour préparer 2 bouteilles	
Miel d'Asnières et Conteneu sur Vègre	
Miel d'Asnières et Fontenay-sur-Vègre : * Eté 200g	4,75 €
* Printemps 500g	•
Librairie	8,50 €
Editions Gisserot	
ENFANTS -	
* Collection « Apprendre en s'amusant »	2€
* Collection « Je m'amuse avec »	2€
* Collection Jeunesse Brochée	3€
* Collection « Aventures de l'humanité »	5€
* Album	8€
* Coloriage	3,8 €
* Sites et mystères	4,5 €
ADULTES -	
* Editions Gisserot	5€
* Editions Gisserot – MEMO	3€
* Editions Gisseront – MEMO (anciennes éditions)	2,80 €
Editions Quelle Histoire	
ENFANTS -	
* Le Moyen Age	5€
* La guerre de Cent ans	5€
Editions Au bord des Continents	
ENFANTS -	
* Les mandalas d'Hildegarde	9,95 €
* Un tournoi au Moyen Age	12,50 €
* Mes docs à colorier	4,50 €
* Collection « Cherche et trouve » * Collection « Mes P'tits docs »	10 € 7,40 €
*Collection « Mes P tits docs » *Collection « Mes petites questions »	7,40 €
* Moyen Age! Tout ce que l'archéologie nous	13,50 €
apprend!	13,30 €
* Vivre au Moyen âge questions-réponses	6,95 €
* 50 questions loufoques sur les chevaliers avec des	9,95 €
réponses super sérieuses !	-,
* Mes années pourquoi ? Les chevaliers	11,90 €
* la Série Brune de Lac	7,20 €
* Au temps des chevaliers en BD	13,90 €
* Kididoc « Les châteaux forts »	11,95 €
* Kididoc « chevalier » dès 2 ans	10,95 €
*Collection« Mes grandes découvertes Gallimard »	8,90 €
*Série « Petits chevaliers, sans peur et s. reproche »	8,95 €
* Pépin, chevalier courageux	5,70 €
* Le tournoi de tous les dangers	6,95 €

* La série « L'apprenti chevalier, première lecture » * Mos docs à coller * Mos docs à coller * Mon cahier d'activité * Collection « J'apprends à dessiner » * Allénor d'Aquitaine, la conquérante * Allénor d'Aquitaine, la conquérante * ADULTES- * Miraculeuses plantes d'Hildegarde de Bingen * BD collection « Ils ont fait l'histoire » * Editions La Muse * ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Le manuscrit de Sion * Editions Ouest-France * ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * La découvre le Moyen Âge nc coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre le Moyen Âge * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * ADULTES- * ADULTES- * ADULTES- * Allenon Age, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * A lata band ald Moyen Âge * A latable des seigneurs du Moyen Âge * Altas mondial du Moyen Âge * Altas mondial du Moyen Âge * Altas mondial du Moyen Âge * I La prance au Moyen Âge * I La prance au Moyen Âge * I La passion du livre au Moyen Âge * I la passion du livre au Moyen Âge * I la passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Tipou € * Comptoir du livre diffusion * ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Sér		
* Mon cahier d'activité **Collection d'apprends à dessiner » * Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **Aps € **Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **Aps € **Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **BD collection « Ils ont fait l'histoire » **Editions La Muse ADULTES- **Cuisine historique : le Moyen Âge **Trésors de la table médiévale **Le le jeux du Moyen Âge **Trésors de la table médiévale **Le princesse qui chantait comme une casserole **Je découvre le Moyen Âge en coloriant **Grand coloriage des châteaux forts **Je découvre le Moyen Âge en coloriant **Grand coloriage des châteaux forts **Je découvre et colorie : armures Moyen Âge **J'habille et décore mon château médiéval **Colle-décolle : château de chevaliers **Guédelon : toute une histoire ADULTES- **Le Moyen Âge, une histoire en images **Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge **Archéologie du Moyen Âge **Archéologie du Moyen Âge **Al table des seigneurs du Moyen Âge **Al table des seigneurs du Moyen Âge **Inventions et découvertes au Moyen Âge **Inventions et découvertes au Moyen Âge **Inpassion du livre au Moyen Âge **I passion du livre au Moyen Âge **I passion du livre au Moyen Âge **Tournois et jeux d'armes su Moyen Âge **Tournois et jeux d'armes su Moyen Âge **Tournois et jeux d'armes su Moyen Âg	* La série « L'apprenti chevalier, première lecture »	<mark>5,60 €</mark>
* Mon cahier d'activité **Collection d'apprends à dessiner » * Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **Aps € **Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **Aps € **Aliénor d'Aquitaine, la conquérante **BD collection « Ils ont fait l'histoire » **Editions La Muse ADULTES- **Cuisine historique : le Moyen Âge **Trésors de la table médiévale **Le le jeux du Moyen Âge **Trésors de la table médiévale **Le princesse qui chantait comme une casserole **Je découvre le Moyen Âge en coloriant **Grand coloriage des châteaux forts **Je découvre le Moyen Âge en coloriant **Grand coloriage des châteaux forts **Je découvre et colorie : armures Moyen Âge **J'habille et décore mon château médiéval **Colle-décolle : château de chevaliers **Guédelon : toute une histoire ADULTES- **Le Moyen Âge, une histoire en images **Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge **Archéologie du Moyen Âge **Archéologie du Moyen Âge **Al table des seigneurs du Moyen Âge **Al table des seigneurs du Moyen Âge **Inventions et découvertes au Moyen Âge **Inventions et découvertes au Moyen Âge **Inpassion du livre au Moyen Âge **I passion du livre au Moyen Âge **I passion du livre au Moyen Âge **Tournois et jeux d'armes su Moyen Âge **Tournois et jeux d'armes su Moyen Âge **Tournois et jeux d'armes su Moyen Âg	* Mes docs à coller	4,90 €
* Collection « J'apprends à dessiner » * Allénor d'Aquitaine, la conquérante ADULTES- * Miraculeuses plantes d'Hildegarde de Bingen * BD collection « Ils ont fait l'histoire » * Editions La Muse ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Les jeux du Boyen Âge * Les jeux du Boyen Âge * Le princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge ar coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * I'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * I deyn Âge, une histoire * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La prance au Moyen Âge * I la passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Al au table des seigneurs au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Ala muses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Alamuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La	* Mon cahier d'activité	4.90 €
* Collection « J'apprends à dessiner » * Aliénor d'Aquitaine, la conquérante ADULTES- * Miraculeuses plantes d'Hildegarde de Bingen * BD collection « Ils ont fait l'histoire » Editions La Muse ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * I dées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Guédelon : toute une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Artas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * Is,90 € * La prance au Moyen Âge * Is,90 € * La passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen		•
* Aliénor d'Aquitaine, la conquérante ADULTES- * Miraculeuses plantes d'Hildegarde de Bingen * BD collection « Ils ont fait l'histoire » Editions La Muse ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * T'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * I ldées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Ala table des seigneurs du Moyen Âge * Ala table des seigneurs du Moyen Âge * Ala table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Touronis et jeux d'armes au Moyen Âge * Touronis et jeux d'artes Sud * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes		•
* Miraculeuses plantes d'Hildegarde de Bingen * BD collection « Ils ont fait l'histoire » * Editions La Muse ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge 12,00 € * Les jeux du Moyen Âge 12,00 € * Le sjeux du Moyen Âge 12,00 € * Le manuscrit de Sion 19 € Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Le découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * I dées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Colle-dés seigneurs au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Acte	· ·	
* Miraculeuses plantes d'Hildegarde de Bingen * BD collection « Ils ont fait l'histoire » Editions La Muse ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Les jeux du Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Quest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre le Colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * I dées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * A cha table des seigneurs du Moyen Âge * A rachéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au M	Allerior d'Aquitaine, la conquerante	4,95 €
* Miraculeuses plantes d'Hildegarde de Bingen * BD collection « Ils ont fait l'histoire » Editions La Muse ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Les jeux du Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Quest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre le Colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * I dées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * A cha table des seigneurs du Moyen Âge * A rachéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au M	ADJUTES	
* BD collection « Ils ont fait l'histoire » Editions La Muse ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge 12,00 € * Les jeux du Moyen Âge 12,00 € * Trésors de la table médiévale 20 € * Le manuscrit de Sion 19 € Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge ncoloriant 4,50 € * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge 5 € * J' habille et décore mon château médiéval 5,50 € * I dées fausses et réalités du Moyen Âge 14,90 € * Guédelon : toute une histoire 5,50 € * ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images 15 € * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge 5 € * Atlas mondial du Moyen Âge 8,50 € * Atlas mondial du Moyen Âge 15,90 € * A la table des seigneurs du Moyen Âge 15,90 € * La France au Moyen Âge 15,90 € * La passion du livre au Moyen Âge 15,90 € * La passion du livre au Moyen Âge 15,90 € * La peur au M		14.05.6
Editions La Muse ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * At la table des seigneurs du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âg		•
ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * At la table des seigneurs du Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Ne La France au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Nie des seigneurs au Moyen Âge * Ala Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes su	* BD collection « Ils ont fait l'histoire »	14,50 €
ADULTES- * Cuisine historique : le Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * At la table des seigneurs du Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Ne La France au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Nie des seigneurs au Moyen Âge * Ala Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A très petits pas » d'Actes su	Editions La Muse	
* Cuisine historique : le Moyen Âge * Les jeux du Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La prance au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque! * Romans jeunesse Flammarion 5,90 € et 5,60 € * Quelle épique époque opaque! * Romans jeunesse Flammarion 5,90 € et 5,60 €		
* Les jeux du Moyen Âge * Trésors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La pears au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5,90 € * 5,00 € et 5,60 € * Quelle épique époque opaque ! * 5,00 € et 5,60 €		
* Tresors de la table médiévale * Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * A Atlas mondial du Moyen Âge * A Atlable des seigneurs du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Ajou € * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion \$ 20 € * 20 € * 20 € et 5,60 €	, , ,	•
* Le manuscrit de Sion Editions Ouest-France ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Altas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Loeurnois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5 9,95 € * Romans jeunesse Flammarion		· ·
ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * 1a princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * 1dées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Alarer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5,90 € t 5,00 € t 5,60 € * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5,90 € t 5,60 €	* Trésors de la table médiévale	20€
ENFANTS- * 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Soe € * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion * 5,20 € et 5,60 €	* Le manuscrit de Sion	19€
* 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * la découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Altas mondial du Moyen Âge * Altable des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 9,90 € 6,90 € 6,90 € 5,90 € 15,90	Editions Ouest-France	
* 5 chevaliers, sans peur et sans reproches * La princesse qui chantait comme une casserole * la découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Altas mondial du Moyen Âge * Altable des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 9,90 € 6,90 € 6,90 € 5,90 € 15,90		
* La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Al a table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion * Geoche de seigneurs en colorier * Romans jeunesse Flammarion * Geoche to decouver de tour en colorier * Romans jeunesse Flammarion * Geoche tour et solorier * Aguelle épique époque opaque ! * Sour et 5,60 €	ENFANTS-	
* La princesse qui chantait comme une casserole * Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Al a table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion * Geoche de seigneurs en colorier * Romans jeunesse Flammarion * Geoche to decouver de tour en colorier * Romans jeunesse Flammarion * Geoche tour et solorier * Aguelle épique époque opaque ! * Sour et 5,60 €	* 5 chevaliers, sans peur et sans reproches	9,90 €
* Je découvre le Moyen Âge en coloriant * Grand coloriage des châteaux forts * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * Buyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Alas mondial du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion * 5,00 € € 5,90 € 5,90 € 5,90 € 15,90 €		6.90 €
* Grand coloriage des châteaux forts * Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Al a table des seigneurs du Moyen Âge * La prance au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5,90 € 5 € 5,50 € 5,50 € 5,50 € 5,9		•
* Je découvre et colorie : armures Moyen Âge * J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * Guédelon : toute une histoire * ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque! * Romans jeunesse Flammarion 5,50 € * 5,50 € 6,90 € 5,50 € 6,90 € 14,90 € 5,50 € 8,50 € 8,50 € 6,50 € 6,50 € 9,95 € * Romans jeunesse Flammarion 5,20 € et 5,60 €	, -	•
* J'habille et décore mon château médiéval * Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque! * Romans jeunesse Flammarion 5,50 € et 5,60 €		,
* Colle-décolle : château de chevaliers * Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5,50 € et 5,60 €	, -	
* Idées fausses et réalités du Moyen Âge * Guédelon : toute une histoire * ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5 €		1 -
* Guédelon : toute une histoire ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5,50 € et 5,60 €	_	
ADULTES- * Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 15 € 5 € 8 8,50 € 5 € 8,50 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 6,50 € 4,90 € 6,80 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € * Quelle épique époque opaque ! 9,95 €	, -	•
* Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 5,20 € et 5,60 €	* Guédelon : toute une histoire	5,50€
* Le Moyen Âge, une histoire en images * Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 5,20 € et 5,60 €	ABUILTEG	
* Petits secrets de cuisine : le Moyen Âge * Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5 € * S€ * S€ * S€ * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion	_	45.0
* Repas historique : Moyen Âge * Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5 5 € 15,90 € 15,		
* Atlas mondial du Moyen Âge * Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque! * Romans jeunesse Flammarion 5 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €		
* Archéologie du Moyen Âge * A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 6,50 € 4,90 € 6,50 € 12,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €		•
* A la table des seigneurs du Moyen Âge * La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 15,90 € 15,90 € 6,50 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	* Atlas mondial du Moyen Âge	5€
* La France au Moyen Âge * Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 15,90 € 6,50 € 12,50 € 6,80 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € * Romans jeunesse Flammarion	* Archéologie du Moyen Âge	15,90 €
* Inventions et découvertes au Moyen Âge * La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 15,90 € 15,90 € 15,90 € 6,50 € 12,50 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 7,00 € et 5,60 €	* A la table des seigneurs du Moyen Âge	15,90 €
* La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 15,90 € 6,50 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	* La France au Moyen Âge	15,90 €
* La passion du livre au Moyen Âge * La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 15,90 € 6,50 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	, -	•
* La peur au Moyen Âge * Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 15,90 € 6,50 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €		
* Tournois et jeux d'armes au Moyen Âge * Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	, ,	•
* Vie des seigneurs au Moyen Âge * Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 4,90 € 6,00 € 12,50 € 5,80 € 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	, -	•
* Aimer la Sarthe Comptoir du livre diffusion ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 6 € 12,50 € 6,80 € 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €		•
ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités 12,50 € * Série « A très petits pas » d'Actes sud 6,80 € * Série « A petits pas » d'Actes Sud 13,50 € * Mon château fort à colorier 5,95 € * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge 11 € * Collection « La véritable histoire de » 6,50 € * Quelle épique époque opaque ! 9,95 € * Romans jeunesse Flammarion 5,20 € et 5,60 €	, ,	•
ENFANTS * Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 12,50 € 6,80 € 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €		
* Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 12,50 € 5,95 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	Compton du nivre unitation	
* Le château fort, mes docs emboités * Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 12,50 € 5,95 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	ENEANTS	
* Série « A très petits pas » d'Actes sud * Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 6,80 € 5,95 € 5,95 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €		12 50 6
* Série « A petits pas » d'Actes Sud * Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 13,50 € 5,95 € 11 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	· ·	•
* Mon château fort à colorier * Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » * Quelle épique époque opaque ! * Romans jeunesse Flammarion 5,95 € 6,50 € 9,95 € 5,20 € et 5,60 €	· · ·	•
* Amuses toi avec les œuvres du Moyen Âge * Collection « La véritable histoire de » 6,50 € * Quelle épique époque opaque ! 9,95 € * Romans jeunesse Flammarion 5,20 € et 5,60 €	· · ·	•
* Collection « La véritable histoire de » 6,50 € * Quelle épique époque opaque ! 9,95 € * Romans jeunesse Flammarion 5,20 € et 5,60 €	_	•
* Quelle épique époque opaque ! 9,95 € * Romans jeunesse Flammarion 5,20 € et 5,60 €	, ,	
* Romans jeunesse Flammarion 5,20 € et 5,60 €	* Collection « La véritable histoire de »	•
	* Quelle épique époque opaque !	9,95 €
	* Romans jeunesse Flammarion	5,20 € et 5,60 €
	* Série « Guillaume le petit chevalier »	5,50 €

* Le roman de Renart	6,10 €
* La nuit du loup vert	6,40 €
* Romans jeunesse Milan	5,50 €
* Le faucon déniché	4,95 €
* La cour aux étoiles	7,30 €
* Le fantôme de Maître Guillemin	6,80 €
* Série « Contes et légendes »	8€
* BD « Le livre de Piik »	9,95 €
* Romans enfants Gallimard-jeunesse	5€
* Romans ado Gallimard-jeunesse	7€
* Série « Garin Trousseboeuf »	7,10 et 7,90 €
* Romans ado Hachette jeunesse	4,95 € et 5,95 €
* Ecole des loisirs poche	5€
* Le Moyen Âge expliqué aux enfants	8,10 €
* Anna, prisonnière de la peste	9,80 €
* Album à colorier MSM éditions	9,80 € <mark>6 €</mark>
Album a coloner Misiw editions	ο€
ADULTES	14,45 €
* BD « Croisades »	22€
* Histoire dessinée de la France	29,90 €
* Quoi de neuf au Moyen Âge ?	10,80 €
*L'ours, histoire d'un animal déchu	11,50 €
* Une histoire symbolique du Moyen Âge	20€
* L'art héraldique au Moyen Âge	8,30 et 8,80 €
* Série « Histoire d'une couleur »	9€
* Manger au Moyen Âge	13 €
* Bestiaires du Moyen Âge	8,20€
* Les intellectuels du Moyen Âge	8,50 €
* Roman « La terre qui penche »	7,50 €
* Roman « Le domaine des murmures »	7,40 €
* Roman « Révolte »	6,70 €
* Roman « Le roi disais que j'étais diable »	9,10 €
* Roman « Le grand Cœur »	8,90 €
* Roman « Le nom de la rose »	7,90 €
* Roman « Souper mortel aux étuves »	9,10 €
* Roman « Ivanhoé »	8,20 €
* Roman « La chambre des dames »	18€
* Eglise et société au Moyen Âge	
<u>Dépôt-vente</u>	
Philippe Grégoire- Maisons de Maître et Demeures	22,00€
Rurales de la Sarthe du XVI au XVIIIe Siècle	
BD Le secret des anges	15 €
Guide randonnées Office de tourisme Vallée de la	6€
Sarthe	
Catalogues exposition Tour Jean Sans Peur	7€
Catalogue Ôde à la bienveillance	25 €
Catalogue La doyenne du monde	25 €
Patrimoine roman en Val de Sarthe	12€
<u>APA</u>	
Etat des connaissances sur les fresques d'Asnières	12 €
Livret Asnières	2€
Déguisements	
- Déguisement Reine médiévale Déguise-toi	20€
- Déguisement chevalier garçon Déguise-toi	20€
- Déguisement chevalier Le Panache Blanc	20€

D (- 1 1 1	
- Déguisement robe médiévale Le Panache Blanc	30 €
- Déguisement petite fille (fée, princesse) Le	27€
Panache Blanc	
- Chasuble bicolore Le Panache Blanc	19.00.6
	18,00€
- Chasuble personnalisée	11,9 €
- Cape templier Adulte	25 €
Objets griffés	
- Magnets	2,50 €
- Magnets en plexi	3,50 €
- Tote Bag	5€
- Sac cabat en jute	12€
- Porte-clés heaumes	4€
- Porte-clés personnalisé	4€
-Gobelet écocup	1€
-Mug	5€
-	
Carterie	
Cartes postales et marques-pages personnalisés	2,50 €
gravés sur bois d'érable	
Cartes postales aquarelle format carré (16*16cm)	3,50 €
Enveloppes en bois	2,50 €
Cartes postales Manoir et commune d'Asnières	0,80 €
·	
Cartes postales aquarelles F.Massalaz	<mark>1,50 €</mark>
Carte d'invitation fées	4€
Marque –pages personnalisés en parchemin	9€
Plume pointe à bic	2,50 €
Cosmétiques	
Savon chevaliers et princesses	4€
Savons artisanaux – Savonnerie des vertus	6€
	- -
Savons articanaux - Asingria du Rois Gamats	7 £
Savons artisanaux – Asinerie du Bois Gamats	7 €
Savon le médiéval	6€
Savon le médiéval Savon à la rose	6 € 6 €
Savon le médiéval	6€
Savon le médiéval Savon à la rose	6 € 6 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades	6 € 6 € 6,5 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations	6 € 6 € 6,5 € 6,5 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme	6 € 6 € 6,5 € 6,5 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes Verre 25 cl Limonade	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€ 2,00 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes Verre 25 cl Limonade	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€ 2,00 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes Verre 25 cl Limonade Verre 25 cl Diabolo	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€ 2,50€ 2,50€ 2,00 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes Verre 25 cl Limonade Verre 25 cl Diabolo Verre 25 cl Cidre Verre 25 cl Poiré	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€ 2,00 € 2,50€ 2,00 € 3,00 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes Verre 25 cl Limonade Verre 25 cl Diabolo Verre 25 cl Cidre Verre 25 cl Poiré Bière blonde/Blanche/Ambrée 33 cl	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€ 2,00 € 2,50€ 2,00 € 3,00 € 3,00 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes Verre 25 cl Limonade Verre 25 cl Diabolo Verre 25 cl Cidre Verre 25 cl Poiré Bière blonde/Blanche/Ambrée 33 cl Bière pression verre 25 cl	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€ 2,00 € 2,50€ 2,00 € 3,00 € 3,00 € 2,00 €
Savon le médiéval Savon à la rose Savon des croisades Savon à la sauge Boissons cafétéria et manifestations Verre 25 cl jus de pomme Verre 25 cl jus Pommes Cassis et jus Pomme-poire Verre 25 cl Sirop Thés et tisanes Verre 25 cl Limonade Verre 25 cl Diabolo Verre 25 cl Cidre Verre 25 cl Poiré Bière blonde/Blanche/Ambrée 33 cl	6 € 6 € 6,5 € 6,5 € 1,50€ 2,00€ 1€ 2,50€ 2,00 € 2,50€ 2,00 € 3,00 € 3,00 €

Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci, Jean-François.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre » ?

Merci.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Jean-François, la numéro 52. »

52 – Convention d'occupation temporaire du domaine public communal à Asnières-sur-Vègre

Monsieur Jean-François ZALESNY: « La délibération numéro 52 concerne une convention d'occupation temporaire du domaine public communal à Asnières-sur-Vègre. L'équipe du Manoir souhaite bénéficier de ces jardins pour installer des plantes médicinales et culinaires qui serviront dans le cadre des ateliers et des animations au Manoir de la Cour. C'est juste un petit terrain que vous avez pu voir au cadastre. Cela ne représente pas beaucoup de place mais cela va nous servir à entreposer des plantes. »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de passer une convention avec la Commune d'Asnières-sur-Vègre pour que celle-ci laisse à la disposition de l'équipe du Manoir de la Cour un emplacement dans les jardins du temple, situés à proximité immédiate du Manoir de la Cour.

L'équipe du Manoir de la Cour souhaite bénéficier de ces jardins pour installer des plantes qui serviront dans le cadre des ateliers et des animations du Manoir de la Cour.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes du Pays sabolien et la Commune d'Asnières-sur-Vègre,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention,
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien, merci au Maire d'Asnières. Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Tout le monde est d'accord.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Nous allons rester à Asnières. C'est Jean-Louis qui nous la présente. »

53 – Conservatoire / Maison des Arts et des Enseignements – Activités régulières
Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022
(Abrogation délibération n° CdC-186-2018 du 28 juin 2018)

Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ: « La délibération numéro 53 concerne la définition des tarifs du « Conservatoire / Maison des Arts et des Enseignements », à compter du 1^{er} septembre 2022, sachant que, comme vous pouvez le voir dans le projet, cela abroge une délibération de 2018. Depuis 2018, les tarifs ont été stables pour les raisons que nous connaissons. Cela n'a pas bougé. Avec la reprise d'activités que nous souhaitons tous ardemment, la question d'une proposition sur les tarifications se posait légitimement. C'est ce qui a été discuté en commission. Il y avait plusieurs augmentations potentielles. Une augmentation de 2 % a finalement été retenue par la commission à la très grande majorité des voix. Pour vous situer à peu près, dans la première case « sensibilisation (en cours collectifs), Graine d'artiste », le tarif passe de 85 euros à 87 euros. Si je prends le cycle 1, il passe de 165 euros à 168 euros. C'est 2 % pour l'ensemble des prix. »

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs des activités régulières communautaires proposées par la Maison des Arts & des Enseignements, comme suit :

1) Tarifs des activités

TYPE	ACTIVITES	Communauté de communes du Pays sabolien				HORS Communauté de communes du Pays sabolien		
IIFL	ACTIVITES	moins de	26 ans	26 ans et plus		moins de 26 ans	26 ans e	t plus
Sensibilisation (cours collectifs)	Graine d'artiste	87€				151 €		
Atelier (cours collectifs)	Art de vivre/Danse HC/Bel âge/Pratique collective	87	€	10	95 €	151 €	185	€
Activité encadrée cursus année	Artisanat d'Art/art P/langues/Théâtre HC	168	3€	26	€ 0	249€	385	€
Activité encadrée cursus mois	Arts plastiques	87	€	10	15 €	151 €	€ 185 €	
	Cycle 1	168	3 €	26	0€	249 €	385	€
Cursus Danse/Théâtre	Cycle 2	179	9€	27	0€	264 €	400	€
	Cycle 3	189	9€	28	1€	279 €	415	€
	Pack Accès Cycle 1	194	!€			287€		
Cursus	Cycle 1 (FM-Instrument-Pratique coll.)	243	3€	45	450 € 393 € 592		592	€
Musique	Cycle 2 (FM-Instrument-2 Pratique coll.)	253 €		46	0 €	403 €	602	€
	Cycle 3 (FM-Instrument-3 Pratique collprojet perso)	263 €		47	0 €	413 €	612	€
Cours individuel	Instrument seul	181 €		38	0€	266 €	464	€
Initiation/FM seule	FM seule/Initiation MAA/théâtre/danse/arts visuels	122 €		18	2€	249€	385	€
Conférences	Histoire de l'art	5 € l'unité -20	€ forfait 5 et	40 € l'ann	née - Grat	uit pour les élèv	es du cursus ar	t visuel
Horaires	CHAD	156	5€					
aménagées	СНАМ	191	.€					
Milieu scolaire	OAE	97€						
	T			1			T	
	Instrument 1ère année	82€			danse/ ition	286 €	Steel drum 6 fûts/an	510€
Locations	Instrument 2ème année	92€		clavecii	n double	326 €	Steel drum complet/an	1 530 €
	Instrument 3ème année	112 €		1 -	e/ piano oit	117€	Clavecin simple	184 €
	La rage	8€ séance 2h15	57€ forf. 10 séances		ano Érique	61€		
		Communauté de communes du Pays sabolien		Pays		unauté de com ays Sabolien	munes	
Autonomie (cours collectifs)	clubs	29 € (gratuit encadrant)				51 € (gr	atuit encadrant	·)

⇔ Gratuité :

- Les bénévoles responsables d'un club à la Maison des Arts et des Enseignements disposent de la gratuité d'accès à l'ensemble des clubs ainsi qu'aux conférences organisées par la Maison des Arts et des Enseignements.
- Gratuité à toutes les conférences pour les inscrits aux activités arts visuels du conservatoire/Maison des Arts et des Enseignements.

♥ Définition des tranches d'âges :

Un élève ayant 25 ans au moment de l'inscription et atteignant 26 ans au cours de la saison bénéficie du tarif moins de 26 ans.

🖔 Critères pour définir la notion d'activité :

- la notion d'activité est rattachée à l'existence d'un tarif;
- dans la mesure où un élève est inscrit sur 2 cycles différents (FM/instrument), c'est le cycle instrumental qui définit le tarif pour les packs cursus
- sont exclus de la procédure de réduction : les tarifs concernant les clubs, les stages ou activités ponctuelles, les locations de salles ou de matériels.

♥ Rappel des réductions :

- Réduction "famille" applicable à chacun : 20 % pour 2 personnes, 30 % pour 3 personnes et plus.
- Réduction "multi activités" : 10 % pour 2 activités, 20 % pour 3 activités et au-delà. Sauf sur le pack cursus et tarification CHAM/CHAD.

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. La réduction "famille" est prioritaire sur la réduction "multi activités".

En cas d'inscription en cours d'année, les réductions multi activités ou "famille" s'appliquent à partir de l'inscription à la dernière activité. Il ne peut y avoir de rétroactivité de ces réductions.

Critères pour l'application des réductions :

 Le critère de résidence correspond à : une personne ou famille résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays sabolien.

Servicion de paiement des activités :

- Le tarif est annuel et forfaitaire.
- Le paiement peut être réglé en une seule fois ou être mensualisé. Il peut s'effectuer soit par paiement direct [numéraire, carte bancaire, chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, bons CAF, chèque ANCV, tickets MSA, passeport culture loisirs, passeport loisirs CCAS (se renseigner auprès de la mairie)], soit par prélèvement automatique.

<u>Nota</u> : Les personnes qui souhaitent cesser le prélèvement automatique doivent en faire la demande par courrier auprès du Guichet Unique.

- Début de l'activité en cours d'année : après le début de la saison des activités, la personne qui s'inscrit en cours de mois doit l'intégralité du forfait mensuel.

Solutions de remboursement :

Tout arrêt de cours avant les vacances de la Toussaint donnera lieu à la facturation d'un dixième du coût annuel de l'activité. Au-delà de cette période, il n'y aura pas de remboursement de l'activité sauf en cas de force majeure (raisons médicales, mutation, déménagement). Toute demande de remboursement des frais de scolarité devra faire l'objet d'une demande écrite accompagnée d'un justificatif, conformément au règlement intérieur des usagers de la Maison des Arts et des Enseignements.

♦ <u>Location d'instrument</u> :

- Cette disposition ne concerne pas les instruments à taille évolutive (violon, alto, violoncelle, contrebasse), tant que la taille entière n'est pas atteinte.
- L'instrument doit être rendu en bon état lors du dernier cours du mois de juin. Si une mauvaise utilisation est constatée lors de la restitution (en dehors de l'usure normale de l'instrument), la facture de réparation reste à la charge du loueur. Dans ce cas, un certificat de réparation de l'instrument est à fournir par le loueur à la rentrée de septembre.
- Le tarif de location d'instrument est un tarif annuel, et reste dû en totalité, quelle que soit la durée de l'emprunt.

2) Tarifs Concerts, Spectacles et Conférences

Les tarifs pour les galas de danse, concerts de professeurs, spectacles de théâtre où les élèves et/ou les professeurs et intervenants du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal interviennent sur scène et groupes amateurs, comme suit :

- Enfants de 3 à 15 ans révolus : 5 €

- Plus de 15 ans : 7 €

Les tarifs pour les conférences :

- à l'unité : 5 €

Forfait 5 conférences : 20 €
Forfait saison complète : 40€

Les tarifs pour les groupes professionnels :

	Enfants de 3 à 15 ans révolus	Plus de 15 ans
Α	20,00 €	25,00 €
В	16,00 €	16,00 €
С	11,00 €	11,00 €

- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Des questions? »
- Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ: « Avec bien sûr, aucune modification sur les réductions, les tarifs de groupes, etc... Tout cela est resté tel quel. Il n'y a pas eu de changement fondamental. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Il y avait une question. Oui Geneviève. »
- Madame Geneviève POTIER: « Avons-nous une augmentation des adhérents au niveau de la MAE ? Est-ce que cette augmentation peut avoir une incidence sur la fréquentation ? »
- Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ: « Je crois que la principale préoccupation de la MAE, aujourd'hui, est de récupérer tous ceux qui sont partis au fur et à mesure de ces années 2020 et 2021, pour les raisons que nous connaissons et les difficultés d'organisation. Certains, bien sûr, ont abandonné. La première idée est de retrouver tout le monde. C'est pour cela que l'augmentation est la plus modérée possible. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Oui, Mélanie. »
- Madame Mélanie COSNIER : « Je voulais savoir s'il y a beaucoup d'adhérents hors Communauté de communes ?
- Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ: « Je ne sais pas. Il y en a, mais je ne peux pas vous dire le nombre. Je chercherai. Je regarderai. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Je soumets ces tarifs à vos voix.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER : Jean-Louis, la numéro 54.

54 – Subventions à l'association Maine Sciences (Fonctionnement et organisation d'un village des sciences les 8 et 9 octobre 2022)

Monsieur Jean-Louis LEMARIÉ: « La délibération numéro 54 concerne les subventions à l'Association Maine Sciences, notamment pour le fonctionnement et l'organisation du village des sciences, les 8 et 9 octobre 2022. L'association Maine Sciences, implantée sur notre territoire, a le projet d'organiser deux journées dédiées comme d'habitude à la découverte de la culture scientifique, technique et industrielle, dans le cadre de la 31^{ème} édition de la Fête de la Science qui se déroulera en octobre 2022 à l'Espace Madeleine Marie à Sablé-sur-Sarthe. Des séances d'animation gratuites sont proposées au tout public, aux établissements scolaires, associations, laboratoires, entreprises. Considérant la volonté de la Communauté de communes du Pays sabolien de favoriser l'accès de tous à la culture, le projet associatif de l'association et son investissement dans la vie locale, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention spécifique de 4 000 euros à l'Association Maine Sciences pour l'organisation de cette manifestation, sachant que cette dernière a également entrepris des démarches auprès de la Région et du Département pour financer ce projet. C'est un montant identique à celui des années précédentes. En complément à cette demande spécifique, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 euros là aussi comme les années précédentes à l'Association Maine Sciences au titre de l'année 2022, conformément à la convention d'objectifs et de moyens. La Commission a émis un avis favorable. »

(Monsieur Daniel CHEVALIER, en sa qualité d'administrateur de Maine Sciences, ne peut participer au vote et n'assiste pas à la présentation de cette délibération).

Le Conseil Communautaire est informé que l'Association Maine Sciences, implantée sur notre territoire, a le projet d'organiser deux journées dédiées à la découverte de la culture scientifique, technique et industrielle, « le village des sciences », dans le cadre de la 31ème édition de la Fête de la Science qui se déroulera les 8 et 9 octobre 2022 à l'Espace Madeleine Marie à Sablé-sur-Sarthe.

Des séances d'animation gratuites sont proposées au tout public, aux établissements scolaires, associations, laboratoires, entreprises, ...

Considérant la volonté de la Communauté de communes du Pays sabolien de favoriser l'accès de tous à la culture, le projet associatif de l'association et son investissement dans la vie locale, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention spécifique de $4\,000\,$ à l'Association Maine Sciences pour l'organisation de cette manifestation, sachant que cette dernière a également entrepris des démarches auprès de la Région et du Département pour financer ce projet.

En complément à cette demande spécifique, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 \in à l'Association Maine Sciences au titre de l'année 2022, conformément à la convention d'objectifs et de moyens.

Madame Martine CRNKOVIC: « Monsieur CHEVALIER me demande de faire voter, parce qu'il n'est pas censé être là.

Est-ce qu'il y a d'abord des demandes d'informations supplémentaires ? Si cela n'est pas le cas, est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes « contre » ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci, Martine. La numéro 55, c'est Brigitte qui nous la présente.

55 – Convention de mise à disposition de sites pour la formation des sapeurs-pompiers

Madame Brigitte TÊTU-EDIN: « La délibération numéro 55 concerne une convention de mise à disposition de deux sites pour la formation des sapeurs-pompiers. Il s'agit de mettre à disposition le « Bras de la Marbrerie », le bassin de slalom du canoë-kayak et le centre aquatique. Il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. »

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers de la Sarthe, le SDIS a sollicité la Communauté de communes du Pays sabolien afin de pouvoir disposer de sites pour l'organisation de manœuvres.

Les sites envisagés sont :

- le « Bras de la Marbrerie », bassin de slalom du canoë-kayak,
- le centre aquatique.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois.

Il est proposé:

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté de communes du Pays sabolien et le SDIS,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci, Brigitte.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes « contre » ? C'est adopté à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: C'est toujours Brigitte, pour la 56.

56 – Attribution d'une subvention 2022 à l'association Joël Le Theule

Madame Brigitte TÊTU-EDIN: « La numéro 56, il s'agit d'attribuer une subvention à l'association Joël Le Theule. Il n'y a pas d'erreur dans l'écriture de cette délibération. Une subvention de 3 000 euros avait bien été demandée en soutien aux actions des étudiants d'origine sarthoise et pour l'entretien de la mémoire de Joël Le Theule, auprès de la Communauté de communes. Les années précédentes, lors de la Commission, nous nous sommes aperçus que 2 000 euros étaient attribués habituellement. Nous n'avions pas de justificatif sur la demande des 3 000 euros. La Commission est restée sur l'attribution de 2 000 euros pour cette association Joël Le Theule. Elle existe depuis 1990. Depuis 2013, il y a eu 148 attributions de bourses pour un montant maximum de 1 000 euros par séjour. Cela concerne à la fois les étudiants de Sablé-sur-Sarthe, mais aussi hors Sablé-sur-Sarthe, puisqu'il y a un tiers des bénéficiaires qui étaient hors Sablé-sur-Sarthe, mais du territoire de la Communauté de communes du Pays sabolien. »

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de soutenir l'Association Joël Le THEULE suite au dépôt d'une demande de subvention de 3 000 € en soutien à son action auprès de la Communauté de communes.

Constituée le 6 décembre 1990, sous la forme d'une association de la loi 1901, la Fondation Joël Le THEULE, devenue Association Joël Le THEULE en mai 2015, a pour vocation d'encourager les jeunes habitant en Sarthe

(et sur la commune de Bouessay) à accomplir des séjours d'étude de longue durée (au-delà de bac+2), à l'étranger pour une durée supérieure à quatre mois.

Elle remplit sa mission en attribuant 10 à 15 bourses annuellement, avec un plafond d'aide limité à 1 000 € par séjour. Un tiers des bénéficiaires (hors Sablé) habite la Communauté de communes du Pays sabolien, un tiers de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, et le reste sur le Département de la Sarthe.

Depuis l'origine, ce sont plus de 290 bourses qui ont été versées, dont 148 depuis 2013.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour 2022 à l'Association Joël Le THEULE.

- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien. Merci. Une question Emma? »
- Madame Emma VÉRON: « J'avais demandé, par courrier, à ce qu'on modifie le terme. Ce n'est jamais que la 3ème fois que je demande, parce que pour moi c'est discriminatoire. Il conviendrait de ne pas dire « le soutien aux étudiants d'origine sarthoise, ou du pays sabolien », mais « le soutien aux étudiants vivant en Sarthe, ou dans le Pays sabolien ». Nous ne pouvons pas dire d'origine. Cela n'a pas de sens. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « J'ai été surpris de retrouver le même terme. Dans la discussion, nous nous sommes dits qu'on peut avoir sa famille ou ses parents, qui sont aujourd'hui saboliens, mais ne pas être dans une université sarthoise. »
- Madame Emma VÉRON : « Il n'y a pas d'université à Sablé ? »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Ne pas faire ses études en Sarthe. »
- Madame Emma VÉRON : « Dont les familles vivent en Sarthe à ce moment-là. Mais en tout cas, d'origine, moi ça ne passe pas. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « d'origine, cela porte effectivement à confusion. »
- Madame Emma VÉRON : « C'est discriminatoire de fait. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Nous reprenons les statuts de l'association. Cela ne vient pas de nous. »
- Madame Emma VÉRON : « Il faut leur dire. Si nous gardons d'origine, je vote contre. Cela n'est pas grave. Ce n'est qu'une seule voix. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Ce n'est pas la première fois et nous partageons la remarque. Nous allons faire un courrier dans ce sens à l'association. La remarque avait déjà été faite effectivement. Je soumets la délibération à vos voix.

Y a-t-il des abstentions ? Oui, une abstention.

Des votes « contre »?

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité (1 abstention).

Monsieur Daniel CHEVALIER: Pascal, il est là pour la numéro 57.

57 – Budget Primitif 2022 Budget annexe des Zones d'Activités économiques

Monsieur le Président présente le budget primitif 2022 des zones d'activités de la Communauté de communes du Pays sabolien qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **722 368,05 €.**

Monsieur Pascal LELIÈVRE: « Nous allons revenir à des chiffres. Je vais vous présenter le budget annexe des Zones d'Activités économiques. Dans le budget primitif 2022 des zones d'activités économiques de la Communauté de communes, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la 722 368,05 €.

Les dépenses sont les suivantes :

En investissement :	
. Remboursement d'emprunts	100 368,05 €
. Stocks de terrains (Écritures d'ordre)	<u>189 000,00 €</u>
	289 368,05 €
► En fonctionnement :	
. Acquisition de terrains et viabilisation	189 000,00 €
. Frais financiers	58 000,00 €
. Taxe foncière et autres frais	75 000,00 €
. Variation de stocks de terrains (Écritures d'ordre)	100 000,00 €
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	<u>11 000,00 €</u>
	433 000,00 €
soit un total de dépenses de :	<u>722 368,05 €</u>
et sont couvertes par les recettes suivantes :	
En investissement :	
. Emprunts	121 000,00 €
. Variation de stocks de terrains (Écritures d'ordre)	100 000,00 €
. Résultat antérieurs (compte 0001)	57 368,05 €
. Virement de section à section (Écriture d'ordre)	<u>11 000,000€</u>

En fonctionnement :

	433 000,00 €
. Stocks de terrains (Écritures d'ordre)	<u>189 000,00 €</u>
. Cessions de terrains et divers	100 625,35 €
. Résultats de fonctionnement 2021 reporté (compte 002)	<i>77 374,65</i> €
. Participation du Budget Principal	66 000,00 €
milenene.	

289 368,05 €

soit un total de recettes de : 722 368,05 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe des zones d'activités économiques de la Communauté de communes du Pays sabolien. »

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Très bien, merci, Pascal. Y a-t-il des questions sur ces chiffres? Non. Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Il est adopté à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Pascal, toujours la numéro 58.

58 – Contribution 2022 du Budget Principal au Budget Annexe des Zones d'Activités économiques

Monsieur Pascal LELIÈVRE: « La délibération numéro 58 concerne les contributions 2022 du budget principal au budget annexe des Zones d'Activités économiques. Il est prévu, au budget primitif 2022 du budget principal, une contribution annuelle au budget annexe des Zones d'Activités économiques, pour

la somme de 152 000 euros pour l'année 2022 (idem à 2021). Il est cependant précisé que, pour l'équilibre du budget annexe, nous reversons 66 000 euros. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une contribution annuelle du budget principal de la Communauté de communes du Pays sabolien, jusqu'à concurrence de la somme de 152 000 euros, au budget annexe des Zones d'Activités économiques. »

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire qu'il est prévu, au budget primitif 2022 du budget principal, une contribution annuelle au budget annexe des Zones d'activités économiques, pour la somme de 152 000 € pour l'année 2022 (idem 2021).

Il précise cependant que le montant prévisionnel nécessaire pour l'équilibre du budget annexe est actuellement de 66 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le versement d'une contribution annuelle du budget principal de la Communauté de communes du Pays sabolien, jusqu'à concurrence de la somme de 152 000 €, au budget annexe des Zones d'activités économiques.

Monsieur Daniel CHEVALIER: « Merci. Il est bien entendu que nous souhaitons nous arrêter à 66 000 euros, si nous le pouvons, bien sûr. C'est une garantie. Mais on se base sur ces 66 000 euros.

Y a-t-il des abstentions?

Des votes « contre »?

Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: La numéro 59.

59 - Zone d'Activités du Clos du Bois - Vente de terrain à la société LDC

Monsieur Pascal LELIÈVRE: « La délibération numéro 59 concerne une vente de terrain à la société LDC. Il est proposé de vendre à la société LDC, représentée par Monsieur Denis LAMBERT ou toute autre société ou personne physique s'y substituant, la parcelle cadastrée section BV, numéro 43 d'une superficie de 382 m² située dans la Zone d'Activités du Bois, à Sablé-sur-Sarthe, au prix de 10 euros le mètre carré. Vous avez le total hors taxes et la TVA. Pour mieux comprendre, allez sur le plan. En fait, c'est une toute petite surface, un triangle. La Ville de Sablé a cédé aussi 6 000 m². Il vaut mieux regarder le plan, on comprend mieux. Il est logique de vendre ce terrain à la société LDC, la ville de Sablé ayant déjà cédé 6 000 m², ce qui complète la parcelle.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la société LDC envisage d'étendre ses activités du site DPE situé rue du Clos du Bois à Sablé-sur-Sarthe.

Il est proposé au Conseil Communautaire de vendre à la société LDC représentée par Monsieur Denis LAMBERT ou toute autre société ou personne physique s'y substituant la parcelle cadastrée section BV n° 43 d'une superficie de 382 m² située dans la Z.A. du Bois à Sablé-sur-Sarthe au prix de 10,00 € HT le m² soit 3 820,00 € HT auquel s'ajoutera la TVA sur la marge (estimation des Domaines n° 2022-72264-10563 – DS 7702301).

Cette dernière TVA s'élève à 531,06 €, résultant du calcul suivant :

TVA sur marge (2 655,29* 20,00 %) =

Prix de vente TTC Prix d'acquisition (hors frais et hors travaux)	4 351,06 € - <u>1 164,71 €</u> (cf ⑦ ci-dessous)
Marge (brute) TTC	3 186,35 €
Marge taxable (3 186,35 € / 1,2) =	2 655,29 €

531,06 €

- ① Calcul du prix d'acquisition de la surface vendue : 382 m² * 3,048981 € (cf ②) = 1 164,71 €
- Calcul du prix d'acquisition au m²: 3 600 m² au prix de 10 976,33 € = 3,048981 € le m²

Au taux de T.V.A. en vigueur, la Communauté de communes du Pays sabolien encaissera la somme de 4 351,06 € T.T.C. La Communauté de communes, en sa qualité de redevable légal, reversera le montant de la taxe sur la valeur ajoutée (531,06 €) à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) par le biais de la déclaration CA 3.

Il est précisé que la parcelle BV n° 43 est actuellement boisée et que, conformément au code forestier, une demande d'autorisation de défrichement devra être complétée par la société L.D.C. et transmise à la Direction Départementale du territoire.

Cette délibération engage la collectivité pendant un an. Si durant ce délai aucun acte ne venait à être signé entre la collectivité et l'acquéreur, la collectivité ne sera plus engagée envers l'acquéreur.

- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Un petit bout de triangle. Y a-t-il des questions? »
- Madame Emma VÉRON : « Le prix est exceptionnellement bas ? Non ? »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Le prix est bas. Sur cette zone, nous avons traité auparavant de mémoire des prix plus bas. »
- Madame Emma VÉRON : « C'est viabilisé ? »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « Non. Ce n'est pas viabilisé. »
- Madame Emma VÉRON : « C'est un terrain nu. »
- Madame Martine CRNKOVIC : « C'est un délaissé et on en fait rien aujourd'hui. »
- Monsieur Daniel CHEVALIER: « C'est parce que c'est un délaissé. Très bien. Je la soumets à vos voix. Y a-t-il des abstentions?
 Des votes « contre »?
 Merci.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel CHEVALIER: Le prochain Conseil communautaire se tiendra le vendredi 24 juin à 18h salle Théophile PLÉ. Bon week-end et bonnes vacances de Pâques pour ceux qui en prennent. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h41.

SIGNATURES - PRÉSENCE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 8 AVRIL 2022

Communes		NOMS	Prénoms	Signature	Procuration à	
ASNIÈRES S/ VÈGRE	М.	LEMARIÉ	Jean-Louis		M Mme	
1+1	Mme	BARTHELAIX	Annick	Excusée	SERVICE CARE	suppléan
AUVERS LE HAMON	М.	LEMAÎTRE	Jean-Louis	êx cus e	M Mme	
2	Mme	HUET	Dominique	1×cusée	M Mme	
AVOISE	М.	d'AMÉCOURT	Antoine	10	M Mme	
1+1	М.	BASNIER	Serge	Excusé	CAPTER DE CONTRA	suppléan
LE BAILLEUL	М.	DAVID	Eric	Excusé	M. Pierre PATERNE	supplean
2	Mme	FORGLIARESI	Liliane	#	M Mme	
BOUESSAY	M.	PATERNE	Pierre		M Mme	
2	М.	FREUSLON	Christophe	Excuse	M Mme	
COURTILLERS	М.	LEROY	Dominique	Excuse	M Alme DELONNEAU Sege	
2	М.	DELOMMEAU	Serge	TA	M Mme	
DUREIL	М.	ETIEMBRE	Joël	Theo	M Mme	
1+1	Mme	KALKER	Corinne	Excusée	ARMS OF THE	suppléant
JUIGNÉ S/ SARTHE	M.	CHEVALIER	Daniel	1	M Mme	
2	Mme	BATAILLE	Laurence	5004	M Mme	
LOUAILLES	Mme	CRNKOVIC	Martine	CF-6	M Mme	
1	Mme	POUSSIN	Nelly		4	suppléant
NOTRE DAME DU PÉ	М.	DAVY	Claude	Excusé	M Mme	
1+1	М.	PINEAU	Roland	-5,107	8	suppléan
PARCÉ-SUR-SARTHE	М.	GENDRY	Michel	3,	M Mme	
3	Mme	VÉRON	Emma	Min	M Mme	
	М.	ниет	Vincent	Excusé	Mme Emma VÉRON	
PINCÉ	Mme	FOUCAULT	Nicole	4	M Mme	
1+1	М.	ROSSI	Gino	B		suppléan

SIGNATURES - PRÉSENCE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE (suite)

SÉANCE DU 8 AVRIL 2022

Communes		NOMS	Prénoms	Signature	Procuration à	
PRECIGNÉ	М.	ZALESNY	Jean-François	Stor	M Mme	
4	Mme	FUMALLE	Christiane	Excusée	Mme Marie-Claude TALINEAU	
	м.	PASQUEREAU	Alain	John	M Mme	
	Mme	TALINEAU	Marie-Claude	Tole	M Mme	
SABLÉ SUR SARTHE	М.	LEUDIÈRE	Nicolas	14	M Mme	
16	Mme	PETITGAS	Muriel	1	M Mme	
	M.	LEGAY	Benoît	(A3:	M Mme	
	Mme	LEBOULEUX	Esther	414	M Mme	
	М.	DUBOIS	Olivier		M Mme	
	Mme	POTIER	Geneviève	-	M Mme	
	М.	ROCHER	Denis		M Mme	
	Mme	LÉTARD	Blandine	() A	M Mme	
	М	RENOU	Nicolas	Excusé	M. Nicolas LEUDIÈRE	
	Mme	GOURICHON	Manuela \leq		M Mme	
	М.	FERRAND	Jean-Pierre	Excusé	M. Denis ROCHER	
	Mme	ANIS	Barbara	Excusée	Mme Blandine LETARD	
	М.	JOULAUD	Marc	Excusé	Mme Anne-Marie FOUILLEUX	
	Mme	FRÉMONT	Marie-Paule	Excusée	M. Philippe MERCIER	
	Mme	FOUILLEUX	Anne-Marie	The	M Mme	
	М.	MERCIER	Philippe	2 Raje	M Mme	
SOLESMES	М.	LELIÈVRE	Pascal	12	M Mme	
	Mme	LAMBERT	Myriam	4	M Mme	
SOUVIGNÉ S/ SARTHE	Mme	COSNIER	Mélanie	COOL,	M Mme	
1+1	М.	GASNIER	Christophe	Excusé	en facility in the control	suppléan
VION	Mme	TÊTU-ÉDIN	Brigitte	Detu	M Mme	
2	М.	REGNER	Daniel	Lyni	M Mme	